

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille

Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2021-2023



Table des matières

Acronymes et Abréviations.....	3
Résumé exécutif.....	5
Introduction	7
Partie I : Etat des lieux.....	8
I.1. Présentation du Ministère	8
I.1.1. Mission du Ministère	8
I.1.2. Organisation administrative.....	9
I.1.2.1. Cabinet du Ministre.....	9
I.1.2.2. Secrétariat général.....	10
I.1.2.3. Directions centrales.....	10
I.1.2.4. Programmes et cellules.....	10
I.1.2.5. Services régionaux	11
I.1.2.6. Etablissements publics.....	11
I.1.2.6.1. Centre de Formation pour la Promotion Féminine	11
I.1.2.6.2. Centre de Formation pour la Petite Enfance	12
I.1.2.6.3. Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants	13
I.1.2.6.4. Le Centre de Protection et de Formation des Enfants en Situation de Handicap.....	13
I.1.3. Les ressources humaines.....	14
I.1.4. Les ressources financières.....	17
I.2. Bilan du secteur 2017-2019.....	17
I.2.1. Bilan des réalisations en 2017.....	17
I.2.2. Bilan des réalisations en 2018.....	22
I.2.3. Bilan des réalisations en 2019.....	25
I.2.4. Bilan en 2020	28
I.3. Problèmes du secteur.....	36

Deuxième partie : Orientations stratégiques	30
II.1. Vision.....	30
II.2. Objectifs.....	31
Partie III : Analyse des dépenses publiques du secteur 2017-2020.....	37
III.1. Evolution du budget 2017-2020.....	37
III.3. Classification économique des dépenses	41
III.3.1. Traitements et salaires	42
III.3.2. Dépenses en Biens et services.....	44
III.3.3. Dépenses en Transferts et subventions.....	44
III.3.4. Dépenses d'investissements	45
Partie IV : CDMT 2021-2023.....	47
IV.1. Méthodologie.....	47
IV.2. CDMT tendanciel 2021-2023.....	47
IV.2.1. CDMT tendanciel par nature de dépenses.....	48
IV.2.2. CDMT tendanciel par Structure administrative	48
VI.3. CDMT avec interventions	50
VI. Suivi et évaluation.....	52
Annexes	53

Acronymes et Abréviations

ASL : Langue des signes américains

CFPE : Centre de Formation pour la Petite Enfance

CFPF : Centre de Formation pour la Promotion Féminine

CGPE : Code Général de Protection de l'Enfant

CIPD : Conférence Internationale de la Population et le Développement

CNE : Conseil National de l'Enfance

CPFESH : Centre de Formation et de Protection des Enfants Handicapés

CPISE : Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants

DAAF: Direction des Affaires Administratives et Financières

DASSN : Direction de l'Action et de la Solidarité Nationale

DE : Direction de l'Enfance

DECS : Direction des Etudes de la Coopération et du suivi

DF : Direction de la Famille

DPFG: Direction de la Promotion Féminine et du Genre

DPH: Direction des personnes handicapées

FEMANPH : Fédération Mauritanienne des Association Nationales des Personnes Handicapées

GEMS : Méthode de Géo-capacitation du portefeuille

MASEF : Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille

MGF : Mutilations Génitales Féminines

ODD : Objectifs de Développement Durable

PAFR : Plan d'Action de la Femme Rurale

PAMPPH : Plan d'Action Multisectorielle de Promotion des Personnes Handicapées

PNDE : Politique Nationale de Développement de l'Enfance

PNDSE : Programme National du Secteur Educatif

PNF : Politique Nationale de la Famille

PNN : Programme National de Nutrition

PSLCVC : Plan Stratégique de Lutte Contre les Violences Conjugales

PTF : Partenaire Technique Financier

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

SCAPP: Stratégie de Croissance Accélérée et Partage de la Prospérité

SNIG : Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre

SNIGLCV : Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre et la Lutte Contre les Violences

SNLCVBG : Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre

SNPEF : Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminine

SNPS : Stratégie Nationale de Protection Sociale

SWEDD : Autonomisation des Femmes et Dividendes Démographique

VBG : Violence Basée sur le Genre

Résumé exécutif

1. L'élaboration du CDMT-MET 2021-2023 intervient dans un contexte national exceptionnel marqué par une pandémie sans précédent du Coronavirus (COVID-19) qui a engendré des répercussions multiples sur notre propre économie.
2. Il coïncide également avec la deuxième année de la mise en œuvre du programme présidentiel "Mes engagements" et le lancement du deuxième Plan d'action 2021-2025 de la Stratégie Nationale de la Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée (SCAPP).
3. Plus de 611 personnes sont en fonctions dans les différentes entités relevant de département dont 60% de femmes et 40% d'hommes. Les 04 EPA sous tutelles du département utilisent 60% du personnel du département suivis de l'administration centrale où 25% du personnel exercent et des services régionaux avec seulement 15%. Les employés du département ayant un diplôme d'enseignement de maîtrise ou plus représentent seulement 18% de l'effectif total.
4. Le secteur souffre de faiblesses structurelles et des problèmes liés à l'insuffisance de plus en plus affichée de travailleurs sociaux (assistants sociaux, monitrices de jardins d'enfants, médiateurs familiaux, encadreurs sociaux ect.), l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, le manque d'outils de mobilisation des ressources financières, la faiblesses des structures régionales du département censés opérationnaliser l'action au niveau régional et local, l'absence d'outils de planification et de gestion axés sur les résultats et l'absence de locaux appropriés pour assurer un cadre de travail acceptable.
5. Pour atteindre ses objectifs et surmonter ces écueils, la stratégie du secteur s'articule sur quatre grands axes : la solidarité nationale et la protection sociale des groupes vulnérables, la promotion et la protection des droits des personnes vivant avec handicap, la sauvegarde de la famille et le bien être de l'enfant et la promotion de la femme et sa pleine

participation au processus décisionnel et à celui du développement économique et social du pays.

1. En pourcentage du budget de l'Etat, Les crédits alloués au MASEF ont représenté sur la période considérée 0,4% - 0,5%. Cette part qui reste très modeste a connu une hausse en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du Président de la République. Le budget du secteur est réparti comme suit : 7% pour les acquisitions d'actifs fixes (investissement), 34% pour les dépenses de biens et services, 28% pour les transferts et subventions et 31% pour les traitements et salaires.
6. Deux hypothèses ont servi à la définition des enveloppes :
 - ✓ Projection du budget du secteur sur la période 2021-2023 en se basant sur le trend dégagé à partir de l'analyse de dépenses publiques dans les années passées.
 - ✓ Ajustement de ces prévisions en prenant en considération le plan d'action du secteur durant cette période d'une part, et l'espace budgétaire de l'Etat qui peut être mobilisé pour le secteur les années à venir (Cadre macro-budgétaire 2021-2023), d'autre part.
7. Le CDMT 2021-2023, issu des estimations est présenté comme suit :

Le tableau suivant présente le CDMT avec interventions 2021-2023

	2020	2021	2022	2023
Traitements et salaires	88447273	96517642	100571383	104971422
Biens et services	115346923	164984400	171913745	182400483
Transfert courant	70646800	184978000	192747076	204504648
Fonctionnement	274440996	446480042	465232204	541064208
Investissement	5500000	20424558	372466355	345797441
Total du budget	342940996	466904600	837698559	886861649

Introduction

1. L'élaboration du CDMT MASEF 2021-2023 intervient dans un contexte international et national particulier.
2. Au niveau international, les perspectives de l'Economie mondiale du FMI juin 2020 montrent que le PIB mondial devrait se contracter de 4,9 % en 2020 sous l'effet de la pandémie de Covid-19. Ces effets néfastes n'épargnent aucun pays et aucun agent économique (ménages, entreprises). Les femmes et les enfants sont particulièrement les plus touchés par la précarisation et les répercussions des conditions de confinement.
3. En Mauritanie, l'économie nationale devrait enregistrer une contraction de **3.2%**, et une détérioration de l'équilibre externe (-17.3% du PIB en 2020) et de l'équilibre interne (un solde primaire hors dons de -3.6% du PIB et un solde global de -3.8%)
4. Pour faire face aux effets de cette pandémie sur l'activité économique et sur le pouvoir d'achat du citoyen, le gouvernement a pris, entre autres, les mesures suivantes :
 - (i) le lancement d'une série d'actions urgentes pour contenir le fléau et renforcer le système national de Santé, (ii) la création d'un Fonds de Solidarité sociale et de lutte contre le Coronavirus, (iii) la revalorisation du potentiel économique et le soutien à l'activité économique, (iv) la reconstitution des Stocks de Sécurité, (v) la franchise de taxes municipales pour les mois d'avril et de mai, et (vi) les aides directes au profit des groupes vulnérables de la population.
5. La préparation du CDMT 2021-2023 est marquée également par la mise en œuvre du programme présidentiel « Taahoudati) qui place la dimension sociale (santé, éducation, lutte contre la pauvreté, l'inégalité et la vulnérabilité, autonomisation des femmes) au cœur de ses interventions.
6. Le département des affaires sociales de l'enfance et de la famille occupe une place de choix dans la promotion du développement social. Ses interventions portent sur la protection sociale de plusieurs groupes sociaux indigents, la protection des enfants contre

les abus et la maltraitance, la promotion de la stabilité de la famille, des droits des personnes vivant avec handicap, et la promotion de l'autonomisation de la femme, l'ancrage de l'institutionnalisation du genre et la capture du dividende démographique.

7. Ce rapport s'articule autour de quatre parties : Présentation du secteur (organigrammes, bilan d'activités, ressources humaines, problèmes du secteur), orientations stratégiques, revue de dépenses publiques et le CDMT tendanciel et avec interventions pour la période 2021-2023.

Partie I : Etat des lieux

I.1. Présentation du Ministère

I.1.1. Mission du Ministère

8. Le Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille est chargé d'assurer la solidarité nationale et la protection sociale des groupes vulnérables, la sauvegarde de la famille et le bien être de l'enfant, ainsi que la promotion de la femme et sa pleine participation au processus décisionnel et à celui du développement économique et social, et ce en conformité avec les valeurs islamiques du pays et en tenant compte de ses réalités culturelles et les exigences de la vie moderne¹. Il est à cet effet chargé de :
- la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière de promotion de la solidarité nationale et de protection sociale ;
 - l'élaboration et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation dans le domaine des affaires sociales ;
 - la promotion de l'accès aux soins aux indigents à travers des mécanismes appropriés ;
 - l'organisation et la protection des groupes vulnérables dont les personnes âgées et les handicapés par la promotion de structures d'encadrement appropriées ;
 - l'assistance aux personnes déshéritées ou autres victimes à caractère social ;
 - la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de l'enfance ;
 - l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques relatives au genre, à la promotion féminine, aux groupes vulnérables, à la protection et à la sauvegarde de la famille ;
 - la proposition des projets et programmes destinés à garantir la promotion de l'enfant, des groupes vulnérables, de la famille et une meilleure intégration de la femme dans le processus de développement ;
 - la participation à l'évaluation de l'impact des programmes et projets sur la situation des groupes vulnérables et des personnes déshéritées de l'enfance, de la femme et de la famille ;

¹ Décret n° ? fixant les attributions du Ministre et définissant l'organisation de son administration centrale

- la collecte et la communication de toutes les informations de nature à assurer la promotion des groupes vulnérables et des personnes déshéritées, de l'enfance, de la femme et de la famille ;
- la contribution à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux, de même que des projets de développement susceptibles d'avoir un impact sur les groupes cibles du département ;
- la conception, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de communication et de mobilisation sociale dans les domaines de la famille, de la protection sociale et de la solidarité ;
- la promotion des mesures visant le respect des droits de la femme dans la société de manière à garantir l'égalité des chances dans les domaines politique, économique, social et culturel ;
- la sensibilisation de la société sur les droits catégoriels, ainsi que sur ceux relatifs aux droits des femmes à travers les différents instruments juridiques internationaux ratifiés par le pays et les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- l'encouragement de l'auto-organisation et le développement de solidarités féminines, nationales, arabes, africaines et internationales ;
- la proposition et l'animation des instances de coordination et de concertation sur la situation des groupes vulnérables et des personnes déshéritées ;
- la proposition de tout projet de texte législatif et réglementaire relatif aux groupes vulnérables, à l'enfance, à la femme et à la famille et en assurer la diffusion et l'exécution ;
- le suivi de l'application des conventions internationales applicables en matière des droits catégoriels et de ceux liés à la famille et à la femme, à l'enfant et aux personnes vivant avec handicap.

I.1.2. Organisation administrative

9. L'organisation administrative du département est pyramidale du point de vue postes d'affectation des ressources humaines et se présente comme suit :

I.1.2.1. Cabinet du Ministre

10. **Le cabinet du Ministre** est composé de deux chargés de mission, de quatre conseillers (genre, juridique, affaires sociales et communication), d'une inspection générale dirigée

par un inspecteur général secondé de deux inspecteurs (trices) et d'un service de secrétariat particulier.

I.1.2.2. Secrétariat général

11. **Le Secrétariat général** dirigé par un Secrétaire Général appuyé par trois services : le service accueil et orientations des usagers des services du département, un service de traduction et un service informatique.

I.1.2.3. Directions centrales

12. **Les directions techniques centrales** au nombre de 07 dont deux de supports et 05 thématiques :

- Direction des Etudes de la Coopération et du Suivi (un directeur, un directeur adjoint, deux chefs de services et deux chefs de division)
- Direction des Affaires administratives et financières (un directeur, un directeur adjoint, deux chefs de services et quatre chefs de division)
- Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (un directeur, un directeur adjoint, deux chefs de services et quatre chefs de division)
- Direction des personnes handicapées (un directeur, un directeur adjoint, deux chefs de services et quatre chefs de division)
- Direction de la Promotion Féminine et du Genre (un directeur, un directeur adjoint, trois chefs de services et six chefs de division)
- Direction de l'Enfance (un directeur, un directeur adjoint, trois chefs de services et six chefs de division)
- Direction de la Famille (un directeur, un directeur adjoint, deux chefs de services et quatre chefs de division).

I.1.2.4. Programmes et cellules

13. Au niveau du MASEF, il y a un programme et deux cellules :

- ✓ Un Programme National de Nutrition dirigé par un coordinateur ayant rang de directeur adjoint,
- ✓ Une cellule nationale de lutte contre les violences basées sur le genre y compris les MGF,
- ✓ Une cellule de communication.

Chacune de ces structures est composée d'au moins deux services.

I.1.2.5. Services régionaux

14. **Les représentations du département** au niveau régional sont constituées de services régionaux appelées coordinations régionales censées assurer la déclinaison de la mise en œuvre des actions du département au niveau régional. Chacune de ces coordinations régionales est dirigée par une coordinatrice avec rang de chef de service central avec quatre divisions thématiques chacune dirigée par un chef de division.
15. Les services régionaux censés opérationnaliser les programmes du département aux niveaux régional et local reçoivent moins de 3% du budget total mobilisé annuellement par le département.

I.1.2.6. Etablissements publics

16. **Les Etablissements autonomes sous tutelles** sont au nombre de quatre : Le Centre de Formation pour la Promotion Féminine (CFPF) avec 07 antennes régionales ; le Centre de Formation pour la Petite Enfance (CFPE) ; le Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants (CPISE) avec six antennes régionales et le Centre de Formation et de Protection des Enfants Handicapés.
17. Ces établissements utilisent 60% des ressources humaines et en moyenne 52% des allocations budgétaires annuelles du département.

I.1.2.6.1. Centre de Formation pour la Promotion Féminine

18. Créé en 1974, le centre de formation pour la promotion féminine a été érigé en EPA en 2000 par décret 154/2000. Le CFPF dispose de 10 antennes régionales (Nouakchott, Tintane, Sélibaby, Atar, Kiffa). Il est chargé d'accueillir les filles issues de la déperdition scolaire et des femmes en quête de formations qualifiantes pouvant leur permettre l'accès à des créneaux porteurs et à des opportunités d'emploi et des sources de revenus.
19. Il offre une gamme variée de formations qualifiantes dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, de la pâtisserie, de la couture, du traitement des produits alimentaires, de la couture, de la coiffure et de l'esthétique et récemment dans des filières de l'élevage et de l'agriculture notamment la filière lait, les viandes blanches et rouges et le maraichage.

20. Le CFPF met annuellement sur le marché de l'emploi plus de 500 filles et femmes disposant de compétences avérées dans les domaines cités plus haut. Cette institution emploie plus de 130 personnes dont 106 sont des contractuels.
21. Le CFPF constitue un des principaux bras du département dans le domaine du renforcement des capacités des femmes et de leur autonomisation. Plus de 100 filles sortantes de ce centre ont bénéficié de financements de micros projets dans le cadre de la première phase du Programme Présidentiel Ewlewiyatti.

I.1.2.6.2. Centre de Formation pour la Petite Enfance

22. Le CFPE est le fruit d'une cellule de formation (05 formateurs Ressources) qui a été mise en place en 1998 par le Secrétariat d'état à la Condition Féminine au niveau de la Direction de la famille et de l'enfant.
23. Cette mesure résulte d'un partenariat entre le Secrétariat d'état à la Condition Féminine, L'UNICEF, les municipalités de Nouakchott et celle de Paris. Les termes de référence de cette équipe la préparaient à assurer la formation du Personnel ayant en charge les jeunes enfants et ce, sur toute l'étendue du territoire national. En effet, la préoccupation du moment consistait d'accompagner l'éclosion sans cesse grandissante des modes de garde privés et communautaires.
24. Pour compléter les efforts de la cellule, il fallait mettre en place un Centre de formation. Cette opportunité fut saisie lors de l'élaboration du Programme National du Secteur Educatif (PNDSE). Ainsi, le CFPE fut créé par décret N° 019 du 27 mars 2003. Il a pour mission de :
 - Mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement des monitrices des jardins d'enfants ainsi que la définition des méthodes et matériel pédagogique nécessaires à la réalisation de cet objectif
 - Satisfaire les besoins en qualification exprimés par les structures des jeunes enfants
 - Assister les jardins d'enfants et les garderies communautaires
 - Contribuer à la promotion de la petite enfance par l'assistance et l'encadrement des réseaux des structures d'accueil et d'association de parents d'enfants
 - Apporter son appui à l'insertion des sortants dans la vie professionnelle

- Assurer le perfectionnement des personnels de garde

I.1.2.6.3. Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants

25. Le Centre de protection et d'intégration Sociale des enfants est un établissement public à caractère administratif qui dispose d'une autonomie, de la personnalité, civile et juridique et de l'autonomie financière sous la tutelle du Ministère chargé de l'Enfance, créé par l'ordonnance N°184-2007 en date du 01/ Novembre/ 2007. C'est un dispositif initié par le gouvernement pour prendre en charge les enfants en situation difficile et vulnérable qui souffrent de l'abandon, de la déscolarisation et de la déperdition scolaire.

26. Au CPISE sont assignées les missions suivantes :

- Contribuer aux efforts de lutte contre la délinquance juvénile ;
- Assurer l'encadrement psychologique, juridique et social des enfants les plus vulnérables et les plus exposés ;
- Prise en charge des enfants nécessiteux et les orphelins ;
- Insertion sociale des enfants sans encadrement parental ;
- Accompagnement et encadrement pédagogique des enfants non scolarisés ou en déperdition scolaire ;
- Mise en place d'un système de suivi, de surveillance et d'analyse des données relatives aux enfants sans encadrement parental.

27. Le Centre assure le suivi de la stratégie nationale de protection des enfants en situation difficile et de vulnérabilité et l'élaboration des plans annuels et pluriannuels de travail portant sur l'accueil et l'insertion des enfants en situation difficile.

28. Il dispose d'une directrice, un directeur adjoint, cinq services et sept antennes régionales. 82% du personnel du Centre sont contractuels.

I.1.2.6.4. Le Centre de Protection et de Formation des Enfants en Situation de Handicap

29. Le centre de Protection et de Formation des Enfants en Situation de Handicap est créé par le décret N° 142/2014. Il cible les enfants sourds, aveugles, déficients intellectuels et autistes par des programmes spéciaux d'encadrement et de formation.

30. L'effectif total des élèves inscrits dans le centre durant la période 2014-2019 est de 408 et le nombre d'élèves présents pour l'année scolaire 2018/2019 est de 245 dont 92 filles et 153 garçons.

31. Les missions assignées aux CPSFESH sont :

- ✓ L'éducation et l'enseignement des enfants sourds, aveugles, déficients intellectuels et autistes
- ✓ Formation et insertion des enfants sourds, aveugles, déficients intellectuels et autistes
- ✓ Accompagnement des enfants sourds, aveugles, déficients intellectuels et autistes
- ✓ Plaidoyer sur la problématique des enfants sourds, aveugles, déficients intellectuels et autistes
- ✓ La promotion de la langue des signes, du braille, l'autisme, coordination et concertation avec les associations, les acteurs dans le domaine de la promotion des sourds, des aveugles, des déficients intellectuels et des autistes

32. L'enseignement des programmes de l'éducation nationale se fait par le biais de :

- La langue des signes arabes unifiés
- La langue des signes américains (ASL)
- Le braille
- La langue des déficients intellectuels et autisme

33. Les services du centre dans le domaine de la formation sont offerts par cinq ateliers :

- Atelier d'art plastique (garçons et filles)
- Atelier de menuiserie pour garçons sourds
- Atelier de couture pour filles sourdes
- Ateliers d'informatique et d'internet pour aveugles et sourds (garçons et filles)
- Ateliers de grillage pour aveugles

34. Le centre est doté d'une cantine scolaire et d'un dortoir interne.

I.1.3. Les ressources humaines

35. Plus de 611 personnes sont en fonctions dans les différentes entités relevant de département dont 60% de femmes et 40% d'hommes.

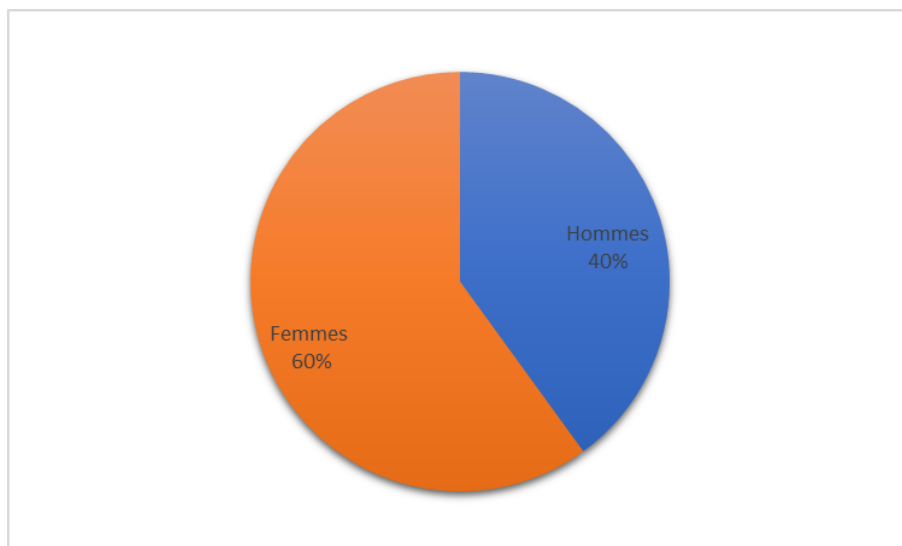


Figure : Répartition du personnel par sexe

36. Les 04 EPA sous tutelles du département utilisent 60% du personnel du département suivis de l'administration centrale où 25% du personnel exercent et des services régionaux avec seulement 15%. Les employés du département ayant un diplôme d'enseignement de maîtrise ou plus représentent seulement 18% de l'effectif total. Voir graphiques 1 et 2 ci-dessous.

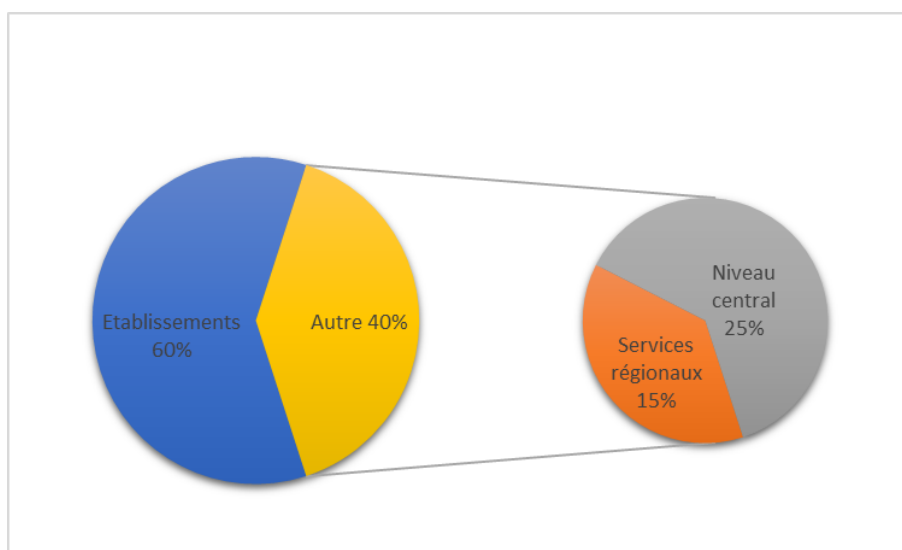


Figure 2 : Répartition des ressources humaines du MASEF selon le lieu d'affectation

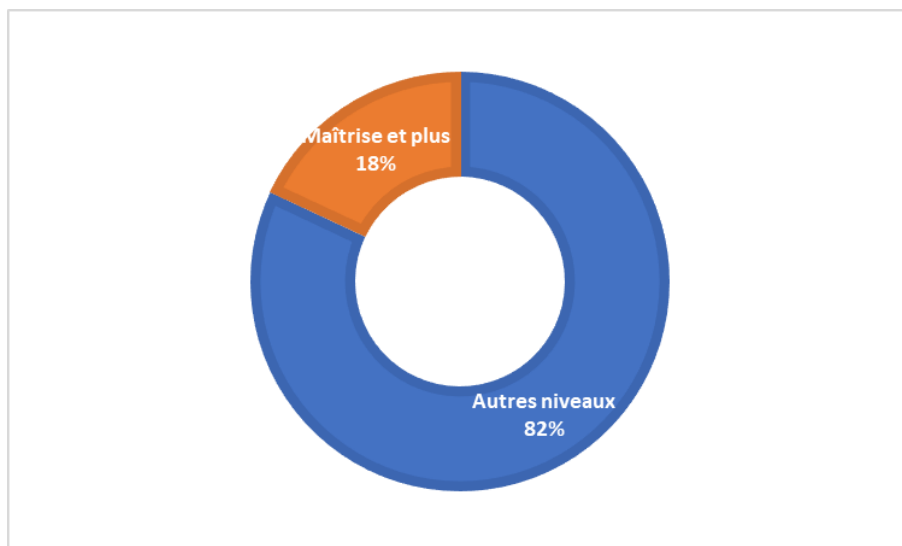


Figure 3 : Répartition des ressources humaines selon le niveau d'instruction

Tableau.1. Répartition du personnel du MASEF en 2020 selon le lieu d'affectation, le sexe, le diplôme

-Niveau d'affectation	Effectifs	Hommes	Femmes	Niveau maîtrise et plus	Autres niveaux
Central (Cabinet, Secrétariat générale directions centrales et cellules)	154	60	94	51	103
Services régionaux (Coordinations régionales)	94	20	74	18	76
Etablissements sous tutelles	363				
CFPF	131	47	84	12	119
CFPE	85	36	49	11	74
CPISE	73	40	33	12	61
CFPSEH	74	40	34	06	68
Total global	611	243	368	110	501

Masse salariale

37. Les traitements et salaires absorbent à peu près un tiers du budget du secteur et 0.6% de la masse salariale totale de l'Etat. Elle a connu une progression importante en 2018 et en 2019 (16.3% et 17.7% respectivement), avant d'enregistrer une régression de 3.3% en 2020.

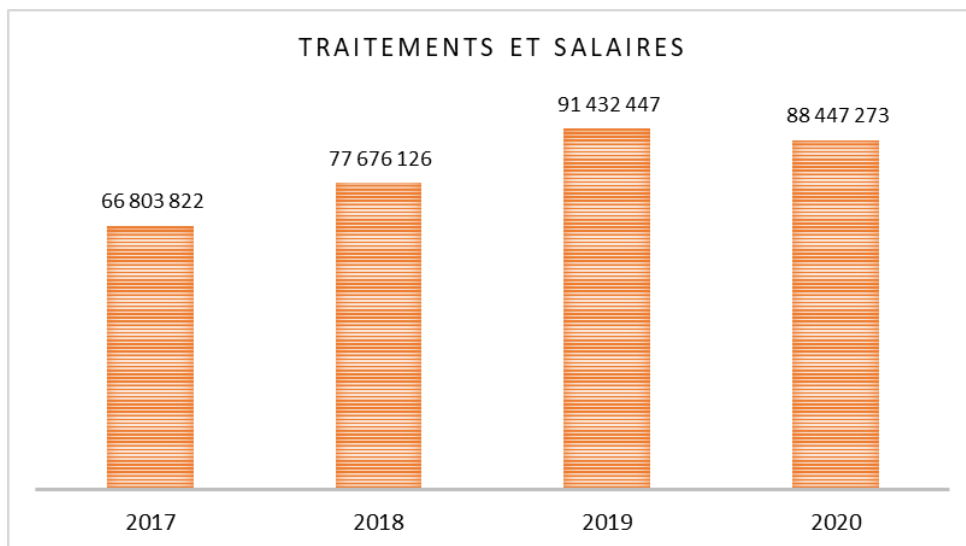


Figure 4 : Evolution de la masse salariale du MASEF 2017-2020

I.1.4. Les ressources financières

38. Les ressources financières du département proviennent des ressources budgétaires propres de l'Etat et de financements additionnels des partenaires techniques et financiers notamment les organisations partenaires des Nations Unies, la Coopération allemande et la Banque Mondiale.

39. Par contre, les appuis budgétaires reçus des partenaires sont estimés à 800.000 Dollars US annuellement. (Sources : DECS/MASEF)

I.2. Bilan du secteur 2017-2019

40. En se basant les Notes sectorielles, NASMO, CTS, RAMO de la SCAPP, le bilan des réalisations se présente comme suit :

I.2.1. Bilan des réalisations en 2017

41. Parmi les activités réalisées en 2017, on peut citer :

- Création du Conseil National de l'Enfance qui a pour mission d'assister le département chargé de l'enfance en matière de coordination d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes de l'enfance.
- Base de données sur le préscolaire régulièrement renseignées et sert actuellement d'outil de planification
- Lancement d'un avis d'appel d'offre pour la construction de 34 jardins d'enfants au mai 2017.
- Adoption du projet de Code Général de Protection de l'Enfant (CGPE) par le Conseil des Ministres le 23 mars 2017 et par l'Assemblée Nationale le 12 juin 2017. Ce code général vise la cohérence dans la protection des enfants à travers la codification en un corpus unique des normes relatives aux différents aspects de la protection des enfants.
- Inscription de 408 enfants dans les Quatre sections du Centre de Formation et de Promotion Social des Enfants en situation d'Handicapés (sourds, aveugles, déficients intellectuels et artiste)
- Formation de 59 enfants et Jeunes handicapé en couture, arts plastiques et en informatique
- Admission et Accompagnement de 10 enfants sourds au collège
- Formation de deux Enseignants en Autisme et déficients intellectuels au Bahreïn.
- Formation de 115 enseignant et parent d' élève et ONG Travaillant dans le domaine
- Lancement d'un avis d'appel d'offre pour la construction de 34 jardins d'enfants au mai 2017.
- Adoption du projet de Code Général de Protection de l'Enfant (CGPE) par le Conseil des Ministres le 23 mars 2017 et par l'Assemblée Nationale le 12 juin 2017. Ce code général vise la cohérence dans la protection des enfants à travers la codification en un corpus unique des normes relatives aux différents aspects de la protection des enfants.
- Inscription de 408 enfants dans les Quatre sections du Centre de Formation et de Promotion Social des Enfants en situation d'Handicapés (sourds, aveugles, déficients intellectuels et artiste)

- Formation de 59 enfants et Jeunes handicapé en couture, arts plastiques et en informatique
- Admission et Accompagnement de 10 enfants sourds au collège
- Formation de deux Enseignants en Autisme et déficients intellectuels au Bahreïn.
- Formation de 115 enseignant et parant d'élève et ONG Travaillant dans le domaine .
- Organisation d'une visite au profit de 27 enfants membres des conseils municipaux de Kaédi, d'Aghoratt et de Bababé à Nouakchott à l'Aéroport international d'OumTounsy, au port de l'Amitié de Nouakchott, au musée national et au Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille.
- Organisation d'une mission de formation des acteurs locaux de l'éducation parentale sur la C4D au niveau des Wilaya du Brakna, du Guidimagha, de l'Assaba et du Gorgol
-
- Organisation d'une formation de 60 animatrices de jardin d'enfant au niveau de la Moughata de Boghé.
- Organisation de 06 de formation des acteurs locaux de l'éducation parentale au niveau du Brakna, du Guidimagha, de l'Assaba, du gorgol et enfin au niveau du Hodh El Gharbi et du Hodh El Charghi
- 04 missions conjointes de suivi de ces formations ont été assurées au niveau de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimagha et du Brakna.
- Participation aux ateliers de restitution des travaux de mobilisation parentale organisée par les coordinatrices en collaboration avec l'ONG responsable de l'exécution au niveau des wilayaas du Guidimagha et du Brakna (chaque atelier a été suivi par la tenue d'une réunion du comité de coordination et de suivi du programme d'éducation parentale créé par arrêté du Wali au niveau des wilayas du Brakna et du Guidimagha)
- Organisation de 04 ateliers régionaux de formation au profit de 170 monitrices sur les outils pédagogiques du préscolaire au niveau national
- Accueil et Prise en charge nutritionnelle, sanitaire, psychosociale, éducative et professionnelle de 912 enfants en situation difficile
- Insertion sociale de 702 enfants en situation difficile

- Insertion familiale de 24 enfants Sans Soutien familial (famille de Kavala)
- Distribution d'importantes quantités de produits alimentaires au profit de 266 familles qui prennent en charge des enfants de la rue et les enfants sans soutien familial..(bébés abandonnés)
- Suivi et distribution des activités des AGR pour 82 projets au profit des familles ayant des enfants en situation difficile
- Distribution de plus de 708 vêtements pour les enfants à l'occasion des fêtes Religieuses
- Accompagnement de 47 d'enfants sans soutien familial pour l'obtention de déclarations de naissance
- Formation d'acteurs de protection des enfants en situation difficile au niveau d'Aleg sur la thématique de l'errance des enfants.
- Equipements des centres de nutrition communautaire en balances Salter et en brassards et disponibilité des outils de suivi et de gestion (registres et fiches)
- Dépistages de 840 enfants
- Déparasitage de 300 enfants avec le Mebendazole
- 1200 femmes ont été sensibilisées sur les PFE (800 enceintes et 400 allaitantes)
- Réflexion en cours pour la redynamisation, restructuration et généralisation de la couverture du Programme National de Nutrition (PNN) à l'échelle nationale et organisation de campagnes de dépistage de la malnutrition et de promotion des nutriments locaux
- Organisation d'une caravane dans 19 communes de Lehdade axée sur la promotion de l'espacement des naissances et le bien-être familial. Plus de 10.000 personnes ont bénéficié de l'action de cette caravane.
- Organisation d'une caravane et d'une campagne de sensibilisation et de mobilisation des communautés dans quatre wilaya de haute prévalence des MGF autour de l'abandon des violences basées sur le genre notamment les MGF.
- Validation technique de la Stratégie Nationale d'Abandon des MGF
- Adoption d'un décret portant création, composition, attributions, et fonctionnement d'un mécanisme de coordination, de pilotage et de suivi de la Stratégie Nationale d'institutionnalisation du Genre

- Le projet de loi Cadre de lutte contre les Violences basées sur le Genre, est actuellement au niveau du parlement.
- Démarrage de la mise en œuvre de la SNIG par la préparation de la mise en place du comité interministériel genre présidé par le PM
- Mise en place d'une cellule sectorielle genre au MASEF
- Envoie d'une correspondance aux départements ministériels pour la mise en place de leurs cellules genre
- Poursuite du programme de renforcement des capacités des femmes élues par l'organisation d'une formation à Néma de 66 femmes élues locales issues des différentes communes de la wilaya du Hodh Charghi.
- Préparation en cours, pour le lancement en octobre prochain, des activités programme de promotion de la Scolarisation des Filles dans les wilayas du Hodh Charghi, du Hodh Gharbi, de l'Assaba et du Guidimagha (achat de bus, cash transferts et appui aux sites d'accueil des filles)
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de financement d'AGR par l'octroi de 60 millions d'UM au profit d'AGR portées par 238 coopératives féminines dans les 19 communes de Lehdade.
- Réflexion assez avancée pour l'attribution de financements de microprojets au profit des sortantes du Centre de Formation pour la Promotion Féminine (CFPF) et du Centre de Formation pour la Petite Enfance (CFPE)
- Mise sur le marché de l'emploi de 216 filles dont 41 avec des Certificats d'Aptitudes Professionnelles et 175 avec des certificats de compétences dans plusieurs spécialités ; couture, coiffure et esthétique broderie.
- Secrétariat bureautique, vente et réparation matériels informatiques, teinture, restauration et services d'hôtellerie.
- 55 filles sont actuellement en formation pour les diplômes de CAP et BT
- Traitement de 1032 cas de litiges familiaux dont plus de la moitié des réclamations de la pension alimentaire et 15% de victimes de violences conjugales
- Financement de 63 AGR au profit de femmes chefs de familles à Nouadhibou pour un montant de 5,4 millions d'UM
- Organisation continue de campagnes de promotion de la stabilité familiale
- Conception en cours d'un programme national de promotion de la famille et sa stabilité dénommé Ravah

- Assistance sociale à 1144 malades indigents atteints de maladies chroniques graves (430 malades oncologies, 605 dialysés, 98 autres malades chroniques, 11 cas d'hémophilie et un cas de trijumeaux et trois cas d'incendie)
- Prise en charge de l'évacuation à l'étranger de 82 malades
- Prise en charge de 3749 malades au niveau des centres hospitaliers nationaux
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de Cash transferts aux enfants polyhandicapés actuellement les familles de 110 enfants polyhandicapés en bénéficient,
- Aide sociales sous formes de cash transfert au profit de 103 handicapés
- Distribution de produits alimentaires au profit de 1200 personnes handicapées
- Adoption d'un arrêté portant création, composition et fonctionnement d'un comité technique chargé de la carte d'handicapé
- Renforcement des capacités techniques et insertion de personnes handicapées par l'octroi de 1250 aides techniques et le financement de 66 AGR au profit d'handicapés en situation de chômage
- Renforcement des capacités techniques et insertion de personnes handicapées par l'octroi de 1350 aides techniques et le financement de 68 AGR au profit d'handicapés en situation de chômage
- Adoption du décret N° 2017-0109 fixant les conditions d'accessibilité des personnes handicapées aux édifices publics.
- Campagne de prévention des accidents de la route et du handicap organisée dans le cadre de la commémoration de la journée internationale des personnes handicapées à Nouadhibou, Tidjikdja, Akjoujt, Atar et Zouerate
- Deux ateliers de Formation des ONGs actives du système de protection de l'enfant suivi de séances de sensibilisation sur les droits des enfants handicapés ont été organisées à Kiffa et d'Aioun
- Organisation de journées de réflexion sur la coordination entre les acteurs concernés par l'éducation des enfants handicapés

I.2.2. Bilan des réalisations en 2018

42. Au niveau des affaires sociales :

- Prise en charge de 1298 malades oncologies pour un montant de 11.600.000 MRU
- Prise en charge de 3227 malades dialysés pour un montant de 16.135.000 MRU

- Prise en charge de 432 autres malades chroniques pour un montant de 1.969.00 MRU
- Prise en charge de 55 malades d'hémophilie
- Prise en charge de 22 femmes fistuleuses ont bénéficiées d'une assistance sociale à raison 10000 UM MRU pour chacune et 2cas d'incendie) soit 220000 MRU
- Prise en charge de l'évacuation à l'étranger de 568 malades
- Prise en charge de 27328 malades démunies au niveau des centres hospitaliers nationaux.

43. Au niveau de la promotion des personnes handicapées :

- Distribution de 1259 aides techniques dont 788 fauteuils roulants, 472 béquilles et 52 cannes blanches,
- Octroi de cash transferts aux familles de 110 enfants polyhandicapés
- Octroi d'une subvention aux associations de la FEMANPH pour un montant de 8 500 000 MRU,
- Distribution de 500 cartes de personnes handicapées qui donne accès à des services sociaux de base

44. Dans le domaine de la promotion féminine et du genre :

- Octroi de financement d'AGR au profit de 116 coopératives féminines productives dans les wilayas du Brakna, du Trarza et à Tichitt
- Financement en cours d'AGR à titre pilote au profit des filles lauréates du Centre de Formation pour la Promotion Féminine et du Centre de Formation pour la Petite Enfance
- Formation de 282 filles et femmes dans des créneaux porteurs d'emploi par le CFPF
- Organisation d'une caravane et d'une campagne de sensibilisation et de mobilisation des communautés dans quatre wilaya de haute prévalence des MGF autour de l'abandon des violences basées sur le genre notamment les MGF.
- Validation technique de la Stratégie Nationale d'Abandon des MGF
- Adoption d'un décret portant création, composition, attributions, et fonctionnement d'un mécanisme de coordination, de pilotage et de suivi de la Stratégie Nationale d'institutionnalisation du Genre
- Mise en place d'une cellule genre au MASEF et suivi de la mise en place des cellules sectorielles genre dans les autres départements ministériels

- Préparation en cours, des activités programme de promotion de la Scolarisation des Filles dans les wilayas du Hodh Charghi, du Hodh Gharbi, de l'Assaba et du Guidimagha (achat de bus, cash transferts et appui aux sites d'accueil des filles),
- Création des espaces sûrs pour conforter l'autonomisation et les compétences personnelles de 5250 femmes et jeunes filles en matière d'auto-habilitation, de leadership et de prise de décision et de participation au niveau familial et communautaire,
- Organisation de campagnes de sensibilisation sur le changement de comportement en faveur de l'autonomisation des filles et des femmes,

45. Dans le domaine de l'Enfance :

- Organisation en partenariat avec les coordinatrices régionales du MASEF de la supervision et de la mobilisation sociale en faveur la vaccination contre la poliomyélite
- Lancement du processus d'actualisation de la SNPE (identification des consultants, organisation des réunions et atelier avec les acteurs publics) financement Save the Children,
- Réalisation d'une cartographie sur le travail social dans les wilayas de Nouakchott et de Nouadhibou,
- Mise en place du Conseil National de l'Enfance (CNE) et organisation de la première réunion du CNE,
- Promulgation du Code Général de Protection de l'Enfant (CGPE),
- Organisation de 4 atelier de formation des monitrices sur le nouveau programme du préscolaires au profit de 140 monitrices de jardins d'enfants et de garderies communautaires issues de toutes les wilayas du pays,
- Formation continue des monitrices sur le programme et les outils pédagogiques du préscolaire
- Révision et finalisation du programme du préscolaire, du guide de la monitrice et des projets d'arrêtés organisant l'enseignement préscolaire en partenariat avec l'Inspection du Fondamentale, la Direction de l'Enseignement fondamentale et le CFPE
- La formation de 120 monitrices de jardin d'enfant en formation initiale
- La formation de 290 monitrices de jardin d'enfant en formation continue

- La Formation de 17 formateurs aux Méthodes du préscolaire
- Accueil et prise en charge nutritionnelle, sanitaire, psychosociale, éducative et professionnelle de 1067 enfants en situation difficile
- Insertion sociale de 934 enfants en situation difficile (familiale, scolaire et professionnelle)
- Insertion familiale de 30 enfants Sans Soutien familial (Système de Kavala, famille d'accueil)
- Distribution de fournitures scolaires au profit de 148 enfants insérés au niveau des écoles
- 408 enfants handicapés sont inscrits dans les différentes sections ; Peinture, en musique, couture, confection de grillage, en menuiserie, en informatique
- Ouverture de deux nouvelles sections : handicap mentaux et une pour les autistes
- Dépistage de 8410 enfants et sensibilisation de 17600 femmes sur les Pratiques Familiales Essentielles dont 1200 enceintes et 650 allaitantes.

46. Dans le domaine de la famille

- Traitement et résolution de 1293 cas de litiges familiaux,
- Elaboration de supports de communication adaptés à la lutte contre les violences conjugales,
- Réactualisation en cours du code du statut personnel
- Organisation de campagne de lutte contre la violence conjugale dans deux wilayas du pays (Assaba et Gorgol)

I.2.3. Bilan des réalisations en 2019

47. Au niveau des affaires sociales, on peut citer :

- La prise en charge de 71 malades évacués à l'étranger en particulier au Maroc et aucun malade pour la Turquie.
- L'affectation d'une subvention annuelle pour la prise en charge des malades indigents dans les Centres Hospitaliers qui sont estimés à 4843 malades.
- Prise en charge de 1292 cas de maladies chroniques, de 1 625 malades dialysés., la réalisation de Cash transferts au profit de 110 enfants polyhandicapés, Octroi

d'assistance sociale au profit de 102 personnes handicapées dans l'incapacité de travailler ; Financement de 61 AGR individuelles au profit des personnes handicapées sans emplois , Accueil, prise en charge, enseignement et déficients intellectuels).

- Commande et distribution de 800 aides techniques pour la mobilité (400 fauteuils roulant, 400 béquilles et 50 déambulateurs) ;
- Mise en place de trois commissions techniques interdépartementale pour l'opérationnalisation de la carte de personnes handicapées (santé, éducation fondamentale et secondaire) ;
- Introduction d'un module spécifique au handicap au niveau de l'enquête démographique et de santé EDS en cours, prenant en compte les besoins des personnes handicapées ;
- Construction, équipement et inauguration du siège de la fédération Mauritanienne des Associations de Personnes Handicapées ;

48. Dans le domaine de la promotion féminine et du genre :

49. Il y a eu l'organisation de plusieurs ateliers de formation et de renforcement des capacités du personnel et des responsables des coopératives féminines dont notamment :

- Atelier de formation des formatrices des Espaces Sûrs et préparation des formations régionales dans les zones d'intervention du SWEDD du 04 au 13 février 2019;
- Commémoration de la Journée Internationale "Tolérance Zéro MGF", 06 février 2019 ;
- Mission de lancement effectif du démarrage du transport scolaire dans les wilayas d'intervention du Projet SWEDD du 26 février au 10 mars 2019 ;
- Célébration de la Journée Internationale de la Femme, 08 mars 2019 ;
- Participation à l'atelier de formation des Maires adjointes des communes des wilayas de l'Adrar, de Dakhlet-Nouadhibou, du Tiris-Zemour et de l'Inchiri organisé à Atar par le MASEF en collaboration avec le PNUD du 11 au 12 juillet 2019 à Atar ;
- Participation à l'atelier de formation sur la Méthode de Géo-capacitation du portefeuille (GEMS) organisé par le Secrétariat Technique Régional du Projet (UNFPA-WCARO) au profit des UGP des 7 pays couverts par le SWEDD, du 02 au 05 septembre 2019 à Abidjan, en Côte d'Ivoire ;
- Participation à la mission de Redynamisation et formation du comité régional et des comités départementaux sur les VBG y compris les MGF;

- Remise de financements à 20 coopératives féminines lauréates et à 100 filles des espaces sûrs par le Projet le SWEDD ;
- Participation à la formation sur le Protocole de Prise en charge des Victimes de Violences Sexuelles organisée par Médicos del Mundo – Espagne ;
- Organisation d'une formation en cascade au profit de 50 femmes relais, du 14 au 16 Novembre 2019 dans les wilayas du Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi et Guidimagha, et du 22 au 24 Novembre 2019 en Assaba / MASEF – Projet SWEDD ;
- Organisation d'un Atelier régional de renforcement des capacités des Femmes Députées au niveau national du 18 au 19 novembre 2019 à Akjoujt (Inchiri), dans le cadre du Projet Participation Politique des Femmes ;
- Réunion annuelle de la Coordination régionale de la Plateforme des Femmes du G5 Sahel ;
- Réunion statutaire des Ministres en charge de la Femme et du Genre des pays membres du G5 Sahel.
- Participation à la Rencontre de Haut Niveau sur les violences à l'égard des femmes et des filles.
- Sortie de 173 filles et 81 en cours de formation du centre de formation et de promotion féminine durant l'année scolaire.
- Formation de 45 filles en teinture au niveau de Nouakchott et Néma.
- Organisation de quatre (4) sessions de formation des formateurs dans divers domaines.
- Formation et renforcement des capacités de 36 formateurs sur les approches pédagogiques.
- Renforcement des capacités de 07 formateurs en coiffure et cosmétique.
- Renforcement des capacités de 5 formateurs en restauration et pâtisserie.
- Formation de 4 unités qualifiantes sur la santé animale.
- Formation de 2 unités qualifiantes sur les techniques agricoles.
- Mise en œuvre de 23 projets générateurs de revenus au profit des filles lauréates du CFPF en 2019.

50. Dans le domaine de l'enfance et de la famille

- Elaboration et finalisation de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant.

- Formation des coordinatrices régionales du MASEF et les chefs de division de l'enfance sur la Communication pour le Développement (C4D) et le développement de la petite enfance.
- Organisation à Nouakchott, pour la 1ère fois en Mauritanie, de la 23ième session de la commission de l'enfance arabe et de la 15ième réunion de suivi de la lutte contre les violences à l'égard des enfants et 9ième session de la commission de la ligue arabe pour la famille.
- Organisation d'une réunion du Conseil National de l'Enfance.
- Organisation d'une réunion du groupe de protection de l'enfant.
- Participation à l'élaboration du rapport périodique de la Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'Enfant (CADBE).
- Formation de 60 acteurs de la protection de l'Enfant sur la Communication pour le Développement (C4D).

I.2.4. Bilan en 2020

Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille a enregistré durant la période janvier-décembre 2020 dans les différents domaines d'intervention les réalisations suivantes :

Dans le domaine de la protection sociale et des personnes vivant avec handicap :

Amélioration de la qualité et de l'étendue de la prise en charge des malades indigents et de l'assistance sociale à ceux vivant avec des maladies chroniques. Dans ce cadre le département a assuré la prise en charge de 1539 personnes de 759 malades souffrant d'insuffisances rénales, 473 malades d'oncologie de 272 malades chroniques et d'autres cas pour un montant global de 7 302 000 MRU. Le département a aussi assuré la prise en charge des frais de soins de 41 malades évacués à l'étranger et de 4026 par des subventions dans les structures hospitalières nationales en plus de l'assurance maladie au profit de 714 personnes vivant avec handicap. Les tableaux suivants illustrent ces réalisations :

Tableau.1. assistance aux malades chroniques indigents :

Cibles	Nombre de Bénéficiaires	Montant
Oncologie	473	3 615 000 MRU
Dialysés	759	2 335 000 MRU
Autres maladies chroniques	272	1 123 000 MRU
Hémophiles	27	135 000 MRU

Incendies domestiques	04	24 000 MRU
Accouchement trijumeau	03	30 000 MRU
Incendie domestique avec brûlée grave	02	40 000 MRU
TOTAL	1539	7 302 000 MRU

Tableau.2. **Prise en charge des indigents évacués pour soins à l'étranger**

Pays d'Accueil	Nombre de cas	Provision	Transport	TOTAL
Maroc	34 cas	655 000 MRU	2 881 234 MRU	10 036 234 MRU
Turquie	06 cas	150 000 MRU	1 051 740 MRU	1 201 740 MRU
Tunis	01 cas	20 000 MRU	0 067 026 MRU	87 026 MRU
Total	41 cas	825 000 MRU	4 000 000 MRU	11 325 000 MRU

L'action du département en matière de protection sociale et d'accès des personnes vivant avec handicap aux droits s'est concrétisé par plusieurs mesures qui ont notamment porté sur :

- l'impression distribution de 800 cartes de personne handicapée et la signature d'une convention avec la CNAM pour l'assurance maladie couvrant 2000 personnes handicapées.
- la signature d'un accord de subvention par le MASEF avec le BIT pour la prise en charge à travers la CNAM des soins de 300 personnes handicapées démunies dans la wilaya du Guidimagha.
- l'octroi de cash transfert au profit de 110 enfants polyhandicapés à raison de 24.000 MRU par enfant et par an.
- présentation de communications en conseil des ministres sur l'accessibilité des personnes aux édifices et aux opportunités de travail.

En matière d'autonomie personnelle, de mobilité, d'assistance et d'insertion des personnes handicapées le département a opéré les actions suivantes :

- distribution de 400 fauteuils roulants, 200 paires de béquilles et 50 déambulateurs pliables.
- Distribution de 1400 kits alimentaires au profit des personnes handicapées dont 1000 à Nouakchott durant la période de confinement du COVID 19 et 400 récemment à Nouadhibou
- financement d'activités génératrices de revenus au profit de 900 personnes handicapées à hauteur de 30.000 MRU par activité pour un montant global de 27 millions MRU

Le centre de formation et de protection des enfants handicapés qui offre des services d'éducation et de formation spécialisées à 300 enfants a adapté son action avec la crise du COVID-19 en offrant aux familles des paniers alimentaires, en distribuant des fournitures et uniformes scolaires.

Le département a œuvré au renforcement du dispositif national des formateurs spécialisés au profit des enfants vivant avec handicap et a ouvert deux unités pour assurer l'encadrement requis aux enfants autistes à Nouakchott et à Nouadhibou. Vingt cinq employés du centre (enseignants et encadreurs) ont bénéficié de cours de formation sur la gestion du handicap mental et de l'autisme dans sept spécialités, notamment le diagnostic de l'autisme, la thérapie physique et fonctionnelle, l'éducation spéciale, la parole et la psychothérapie, organisés en collaboration avec le Centre Zayed pour l'autisme de l'Association des enfants autistes de Mauritanie pendant une période de deux mois.

Dix sept (17) élèves sourds et six (6) élèves aveugles ont participé au concours d'entrée en première année du secondaire en plus de 07 autres élèves du centre qui ont réussi au brevet du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Dans le domaine de la promotion féminine et du genre

La dimension promotion des droits de la femme et son autonomisation s'est vue renforcée par la mise en œuvre d'un important paquet d'actions. Dans ce cadre le département a, durant la première phase du programme Ewlewiyyatt, mis en œuvre deux importantes mesures portant respectivement sur l'autonomisation de 6000 femmes et l'insertion de 3800 personnes vivant avec handicap dont 50% de femmes. Cet élan a pu être pris grâce à la place qu'accorde son Excellence Monsieur le Président de la République aux groupes sociaux vulnérables notamment les femmes et les personnes vivant avec handicap.

C'est dans ce cadre que 602 coopératives féminines ont bénéficié de financement d'Activités Génératrices de revenus dans toutes les wilayas du pays hormis les deux Hodh, l'Assaba et le Guidimagha où 1153 femmes ont bénéficié de formations qualifiantes sur le tas et d'équipement de production dans des créneaux porteurs. Aussi 126 filles sortantes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelles promotrices de micros projets et 90 monitrices du préscolaire ont bénéficié de financements de jardins d'enfants. Le programme a aussi contribué au renforcement des capacités de résilience de 900 femmes chefs de ménages au COVID-19 dont

750 Nouakchott et à 150 Nouadhibou et 30 promotrices de jardins d'enfants sortantes du Centre de Formation pour la Petite Enfance . Le coût total de cette opération est de 64.000.000 MRU dont 25.000.000 MRU financement de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet SWEDD.

Tableau.3. répartition des coopératives féminines bénéficiaires de financement d'AGR

Wilaya	Nombre de coopératives
D. Nouadhibou	61
Adrar	50
Tiris Zemmour	30
Inchiri	20
Brakna	82
Gorgol	64
Tagant	53
Trarza	85
Nouakchott Nord	66
Nouakchott Ouest	45
Nouakchott Sud	51
Total	602

Tableau : Appui à l'autonomisation des femmes et des filles

	Nombres de bénéficiaires
1. Promotrices du préscolaire (jardins d'enfants)	30 jardins d'enfants
2. Micro projets filles sortantes de la FTP	96
3. Micro projets filles enseignement supérieur	30
TOTAL	156 filles bénéficiaires

Le département a élaboré et présenté en conseil des Ministres deux stratégies portant sur l'amélioration du statut économique de la femme et sa protection contre les violences à savoir une stratégie de l'entrepreneuriat féminin et une stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes en plus du projet de loi cadre adopté par le Haut Conseil de la Fetwa et transmis au

parlement. Le cadre réglementaire et institutionnel de protection des droits des femmes s'est vu aussi renforcé par la création par décret d'un observatoire des droits de la femme.

Le Centre de Formation pour la Promotion Féminine a assuré l'acquisition des équipements de formation et mobilisation de formateurs au profit de 2300 femmes dans les deux Hodh, de l'Assaba et du Guidimagha. Ces formations sont réalisées dans les 02 wilayas de l'Assaba et du Guidimagha au profit de 1421 filles et femmes. Les formations sont déjà lancées au 02 Hodh pour le module éducation financière.

Ce programme a été reconduit dans le cadre du Programme Prioritaire du Président de la République qui vise la relance de l'économie notamment l'axe portant sur l'offre sociale et le soutien à la demande pour un financement de 112 millions de MRU exécutables en 30 mois sans compter la construction de 50 jardins d'enfants et le recrutement en cours de 150 monitrices du préscolaire.

Sans tarder le département a défini des actions prioritaires à mettre en œuvre durant le dernier trimestre de 2020. et a procédé au lancement par la l'Épouse de Président de la République Dr. Mariem Mint Dah du volet préscolaire portant sur la construction de 50 jardins d'enfants publics, le recrutement de 150 monitrices du préscolaire et l'octroi de subventions aux maternelles privées à Nouakchott et à Nouadhibou pour la prise en charge des frais de scolarité de 1736 enfants issus de famille pauvres et le financement de 20 initiatives de jardins d'enfants promues par des monitrices sortantes du Centre de Formation pour la Petite Enfance. Ceci en plus de 531 filles qui ont bénéficié de formations initiales dans plusieurs domaines. Le tableau suivant illustre l'importance et l'étendue de ces formations dispensées par le Centre de Formation pour la Promotion Féminine :

Spécialité	Nombre de formé
Coiffure- Esthétique	92
Couture et Broderie	104
Cuisine Pâtisserie	42
Santé Animale	60
Teinture des Habitat	115
Secrétariat Bureautique	51
Agriculture	30
Fabrication de Savon	20
Tissage de tapis	17
Total	531

Autres actions de formation et d'encadrement des filles et des femmes réalisées par le CFPPF

Spécialité	Nombre	Observation
Formation des jeunes filles et femmes dans les 2 Hodhs, Assaba et Guidmagha	1186	avec l'appui de l'INAP/FTP et le projet SWEDD
Production des masques en tissu	23000	En collaboration avec le département
Insertion des sortantes du CFPPF dans des ateliers de couture	65 jeunes filles	40 avec MJS 25 avec le CFPPF
Proposition et Identification des AGR au profit des sortantes du Centre à Nouakchott et dans les autres wilayas	69 AGR	Financée par le département
Ouverture de l'année de Formation 2020-2021	Inscription de 964 candidates stagiaires dans plusieurs spécialités	
Mise en place d'un atelier de formation équipé pour la fabrication de savon et des produits cosmétiques	A Nouadhibou	

Le département a mis en œuvre l'important paquet d'activités inscrites dans son plan d'action annuel suivant :

- Lancement sous le patronage de l'épouse du Président Dr. Mariem Mint Mohamed Fadel Ould du compendium des compétences féminines avec pour objectifs la connaissance et la valorisation du potentiel des compétences nationales comme approche d'intégration de la dimension genre.
- l'organisation d'assises nationales sur les droits de l'enfant sur les violences faites aux femmes et aux filles,
- le lancement officiel de la plateforme Femme G5 Sahel et adoption de son plan d'action,
- la célébration de la journée internationale de la femme avec des actions de solidarités avec les femmes de 14 communes rurales des wilayas de l'Adrar et du Tagant
- mise en place de dix plateformes multisectorielles de lutte contre les Violences Basées sur le Genre dans les moughataas d'Elmina, Sebkhia et Dar Naim et les wilayas de l'Assaba et du Hodh El Gharbi.
- Organisation d'une campagne médiatique d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux filles dans le contexte du COVID 19.
- Organisation d'une campagne de sensibilisation sur les violences basées sur le genre dans les sites de formation des 2360 femmes du projet SWEDD.
- Réalisation d'une étude pour la définition du protocole de la deuxième enquête nationale sur les violences faites aux femmes et aux filles.

Dans le domaine de l'enfance, de la famille et de la nutrition

Les questions de protection et de développement de l'enfance ont été adressées à travers plusieurs actions durant l'année 2020 pour ne citer que :

La production et la distribution de 14950 masques au profit des administrations du département et des populations cibles des différents services et conception d'un « service d'aide mobile d'urgence » social, ou SAMU social en période COVID-19 dont la mission serait d'assurer la permanence de la réponse des travailleurs ou para-professionnels du social pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection des Enfants (SNPE). Les partenaires de protection (UNICEF, OIM, ...) se proposent de soutenir le MASEF dans l'opérationnalisation de ce service dans les coordinatrices régionales (CR) du département.

Renouvellement avec succès du parlement des enfants qui est considéré comme étant une tribune d'expression des enfants, d'apprentissage des pratiques démocratiques, de citoyenneté et de participation. Un parlement de 122 enfants avec la parité entre les filles et les garçons (61 garçons et 61 filles) sont sélectionnés au niveau national pour représenter 57 moughataas du pays ainsi que les enfants en situation de vulnérabilité (handicapés et CPISE) doté d'un bureau qui a eu l'opportunité de rencontrer les hautes autorités du pays (Le Premier Ministre, le président de l'Assemblée Nationale, La Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, le Représentant Résident de l'UNICEF).

Le bilan de l'action du département dans le domaine de l'enfance a couvert la mise en place et la formation des comités de coordination, avec la révision et la traduction en langues nationale de la boîte à image sur la protection de l'enfant et le lancement du projet de renforcement du Système de Protection de l'Enfant dans les Wilayas de l'Assaba et du Guidimagha.

Sélection de neuf chargés de la protection des enfants pour appuyer neuf coordinations régionales dans le Hodh Charghi, l'Assaba, le Gorgol, le Trarza, Dakhlet Nouadhibou, et les trois wilayas de Nouakchott

Préparation de l'ouverture de l'année préscolaire par la réhabilitation, équipements des jardins publics et achats de blouses et masques pour enfants à Nouakchott et élaboration d'une note sur le renforcement des capacités du travail social en vue de l'organisation d'un atelier national et à

laquelle ont participé le cabinet et les directions des études, de la coopération et du suivi, de l'action sociale et de la solidarité nationale, des personnes handicapées, de la promotion féminine, de la famille, de l'enfance, le CPISE, le CFPE, l'Unicef, le PNN, ...

Lancement du processus d'élaboration des procédures opérationnelles standardisées pour la gestion des cas de protection de l'enfant, élaboration, présentation en conseil des Ministres de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance axée sur la prévention de toutes les formes de maltraitance et la protection des droits de l'enfant fondée sur des mécanismes de réponse régionaux et locaux, organisation d'assises nationales sur l'enfance et organisation d'une formation initiale en cours au profit 100 monitrices du préscolaire et continue au profit de 140 monitrices de jardins d'enfants.

Le Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants a assuré la prise en charge 605 enfants en situation difficile sur les plans nutritionnel, sanitaire, psychosocial, éducatif et professionnel et l'insertion en familles de kavala de 21 enfants.

L'action du centre a aussi porté sur la distribution d'importantes quantités de produits laitiers et des couches bébés au profit des enfants sans soutien familial, **a assuré** le suivi des de 82 projets au profit des familles ayant des enfants en situation difficile, la distribution de 70 couvertures et de vêtements et de produits d'hygiène au profit des enfants en situation difficile et de fournitures scolaires au profit de 148 enfants insérés dans les écoles (148 enfants)

Conception et mise en œuvre en cours d'un programme de cash transferts aux profits de 10.000 ménages comportant parmi ses membres une ou plusieurs personnes vivant avec handicap. Un répertoire de 7000 ménages est déjà constitué et les dispositions pour la géo localisation et la distribution des transferts monétaires seront lancées éminemment dans les neuf communes de Nouakchott avec une enveloppe globale de 100 millions de MRU distribués en 10 mensualités.

L'action du département dans le domaine de la famille a été marquée en 2020, dans le contexte du COVID-19, par la distribution de produits alimentaires au profit de 1750 ménages pauvres dirigés par des femmes à Nouakchott et par l'organisation d'une large campagne de sensibilisation et mobilisation sociale sur les violences conjugales à travers les médias de masse notamment la télévision et la radio.

Même si la résolution des litiges familiaux a été perturbée par la crise du COVID-19 les services compétents du département notamment les cellules régionales ont traité plus de 501 cas de litiges dont 284 à Nouakchott.

Pendant une année marquée par le COVID-19 un accent particulier a été donné à la nutrition des enfants notamment par des distributions répétitives de dotations alimentaires au profit de 91 centres de nutrition communautaire dans les wilayas du Brakna de Nouadhibou, du Gorgol et de Nouakchott et de gouttés (lait et biscuit) au profit de 250 enfants issus des quartiers précaires de Nouadhibou pour une durée de 60 jours.

Dans le cadre de la prévention du COVID 19 et de la promotion des mesures barrières en plus de l'ouverture d'ateliers de production de masques le département a distribué 6000 masques aux femmes dans les marchés de Nouakchott et a octroyé des aides financières au profit de 900 femmes chefs de ménages pauvres à Nouakchott et Nouadhibou en perspective de contribuer au renforcement de leurs capacités de résilience aux conséquences du COVID19.

I.3. Problèmes du secteur

51. Le département des affaires sociales de l'enfance et de la famille est chargé de plusieurs missions portant sur :

- la fourniture de services de protection sociale appropriée à plusieurs groupes sociaux indigents ;
- la protection des enfants contre les abus et la maltraitance,
- la promotion de la stabilité de la famille, des droits des personnes vivant avec handicap ;
- la promotion de l'autonomisation de la femme et l'ancrage de l'institutionnalisation du genre comme approche de bonne gouvernance

52. Le secteur souffre encore de faiblesses structurelles et des problèmes suivants :

- Insuffisance de plus en plus affichée de travailleurs sociaux (assistants sociaux, monitrices de jardins d'enfants, médiateurs familiaux, encadreurs sociaux ect..)

- Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour assurer la conception et le pilotage de la mise en œuvre des programmes.
- Charge salariale qui pèse lourdement sur le budget du département
- Manque d'outils de mobilisation des ressources financières
- Faiblesses des structures régionales du département censés opérationnaliser l'action au niveau régional et local
- Absence d'outils de planification et de gestion axés sur les résultats
- Pas de locaux appropriés pour assurer un cadre de travail acceptable

Deuxième partie : Orientations stratégiques

II.1. Vision

53. Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille inscrit son action dans le cadre des orientations et objectifs fixés par la Stratégie de Croissance Accélérée et Partage de la Prospérité à l'horizon 2030, de ses plans quinquennaux, des objectifs du développement durable (les ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 et 10) et des engagements du pays pour la mise en œuvre des recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.

54. L'action du département s'articule autour des cinq axes d'intervention suivants :

- La protection sociale, la solidarité nationale et la promotion et la protection des personnes handicapées ;
- La promotion féminine et le genre
- La protection et le développement de l'enfance, la promotion de nutrition et la sauvegarde de la famille
- Renforcement des capacités institutionnelles du département
- Coordination avec les PTF et contribution au suivi de la SCAPP

L'action et la vision du département sont inscrites dans le cadre de :

1. la mise en œuvre des engagements du Président de la République son Excellence Mohamed Ould Cheikh ElGhazwani.
2. les priorités et objectifs de la SCAPP
3. les cibles des ODD en particulier les ODD 4, 5, 10 et 11
4. les engagements pour la mise en œuvre des promesses de la CIPD surtout pour les trois zéro : zéro violence aux femmes et aux filles, zéro MGF et Zéro mariages d'enfants

II.2. Objectifs

55. Le département se fixe à moyen terme les neuf objectifs suivants :

- a. Assurer la prise en charge de tous les malades indigents
- b. Assurer la protection et la promotion des personnes handicapées
- c. Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des administrations pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre et la lutte contre les violences Basées sur le Genre
- d. Renforcer les capacités des femmes et des filles, et promouvoir leur accès aux facteurs de production à travers l'accès aux services de la micro finance et promouvoir l'entrepreneuriat féminin pour leur autonomisation.
- e. Contribuer au renforcement des capacités de résilience des femmes et des personnes vivant avec handicap aux conséquences du COVID-19.
- f. Contribuer à la promotion de la scolarisation des filles et à leur rétention dans le système d'enseignement secondaire de formation technique et professionnelle à travers la lutte contre les obstacles économiques et surtout ceux d'ordre socio-culturel.
- g. Améliorer le cadre de protection et d'insertion des enfants en situation de vulnérabilité et promouvoir l'émergence d'un mouvement national en faveur de la promotion des droits de l'enfant
- h. Fournir au jeune enfant un encadrement familial et une éducation préscolaire de qualité à travers le renforcement des capacités actuelles d'accueil et porter le taux de préscolarisation de 9,2% à 20% en 23.
- i. Œuvre pour l'atteinte des trois zéros : zéro mariage d'enfants, zéro violence faite aux femmes et aux filles et zéro mortalité maternelle.
- j. Contribuer à la réduction du taux de malnutrition chez les enfants âgés de moins de 59 mois.
- k. Contribuer à la promotion et à la stabilité, du bien-être de la famille et lutter contre les violences conjugales.

Axe	Objectifs fixés pour 2023	Objectif 2030 (A titre d'inspiration pour apprécier le chemin qui restera à parcourir après 2023)
Protection sociale, solidarité nationale et personnes handicapées	<p>Fourniture de l'assistance sociale à toutes les personnes d'extrême vulnérabilité</p> <p>Prise en charge des tous les malades indigents au niveau national et ceux évacués à l'étranger</p> <p>Contribution à l'atteinte de la Couverture Santé Universelle</p> <p>Dotations de toutes personnes handicapées de carte qui lui donnent accès avantageux aux services sociaux de base notamment à la santé.</p>	<p>ODD1 et 10</p> <p>ODD1 et 10</p> <p>ODD3</p> <p>ODD4</p> <p>ODD1 et 10</p>
Promotion féminine et genre	<p>Réduction des fréquences des différentes formes de VBG sur le genre de 50%</p> <p>Amélioration de la participation politique des femmes de 35 à 40% en 2024</p> <p>Améliorer l'IDISA MR (0,8) (Création d'emploi, entreprises féminines, AGR coopératives féminines)</p> <p>Contribution à la capture du dividende démographique dont indice = 0,46 à 0,73</p> <p>Mise en place d'un Conseil National de la Femme</p> <p>Mise en place d'un observatoire genre</p> <p>Mise en place d'un programme d'autonomisation de 20 000 femmes</p>	<p>Zéro VGB</p> <p>Parité (50%)</p> <p>Indice = 1</p> <p>Indice= 1</p> <p>Nbre de femmes autonomisées</p>
Enfance, famille et nutrition	<p>Généralisation de SPE performants dans toutes les wilayas et réduction des VEDAN de 50%</p> <p>Accès de 50% des enfants en âge du préscolaire (par la création de 100.000 places au profit des enfants 3-6 ans)</p> <p>contribution à la prévention et à la réduction de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, des femmes allaitantes et celles enceinte</p> <p>Assurer le traitement de tous les litiges</p>	Voir les cibles des ODD

	familiaux Contribuer au renforcement de la demande des services de PF/SR Amélioration de la stabilité familiale en réduisant le taux de divorce de 10% et promotion de l'éducation familiale	
--	--	--

II.3. Axes stratégiques

56. Les actions du MASEF sont focalisées autour des quatre grands axes :

- a. la solidarité nationale et la protection sociale des groupes vulnérables
- b. la promotion et la protection des droits des personnes vivant avec handicap
- c. la sauvegarde de la famille et le bien être de l'enfant
- d. la promotion de la femme et sa pleine participation au processus décisionnel et à celui du développement économique et social du pays.

57. A cet effet, le paquet ci-dessous de stratégies et de politiques constituent les références de l'action du département :

- La Stratégie Nationale de Protection Sociale
- Le Plan d'action multisectorielle de promotion des personnes handicapées
- La Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du genre
- Le Plan Stratégique de lutte contre les violences conjugales
- La Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre
- La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entreprenariat Féminine
- Le Plan d'action de la femme rurale
- La Politique Nationale de Développement de l'Enfance
- La Politique Nationale de la Famille

II.4. Programmes budgétaires

Programme	Actions (sous programmes) Directions générales	Direction centrales rattachées	Opérateurs/entités publiques sous tutelle	Crédits budgétaires 2017	Effectifs
Programmes opérationnels					
Programme1. Fourniture de services d'assistance sociale aux groupes sociaux vulnérables	Prise en charge des malades indigents évacués à l'étranger	DASSN, Coordinations régionales, OSC		94.500.000 MRU	50 y compris le personnel des CR
	Prise en charge des malades dialysés				
	Appui aux personnes vivantes avec maladie chronique				
	Appui aux cancéreux				
	Contribution à la prise en charge des malades indigents au niveau des structures hospitalières nationales				
Prise en charge de la participation des femmes indigentes au FO et appui aux fistuleuses					
Programme.2. Assistance aux personnes handicapées et appui à leur d'insertion	Formation et insertion des personnes handicapées	DPH	CFPISHE	15.900.000 MRU	87
	Renforcement des capacités techniques des personnes handicapés et de leurs accès				
	Promotion des droits des enfants handicapés				
Programme3. Institutionnalisation du genre et autonomisation des femmes	Institutionnalisation du genre	DPFG	CFPF	28.350.000 MRU	145
	Lutte contre les violences basées sur le genre				
	Appui à la promotion de la participation politique des femmes.				
	Appui à l'autonomisation économique des femmes et à la scolarisation des filles				

Programme.4. Bien-être et stabilité familiale	Promotion de l'Education familiale et des droits de la famille	DF		78	45
	Appui économiques aux femmes chefs de ménages				
	Promotion de l'Espace des naissances pour le bien-être familial				
Programme.5. Protection et de développement de l'enfance	Renforcement du cadre politique, légal et institutionnel de protection de l'enfant	DE	CFPE CPISE	27.840.000 MRU	285
	Renforcement de la participation des enfants				
	Amélioration de la couverture et de la qualité des services du préscolaire				
	Nutrition Communautaire				
Programme d'appui					
Renforcement des capacités institutionnelles	SECRETARIAT GENERAL			56	50
Planification et gestion des ressources (humaines et financières)					
Information Education et Communication					

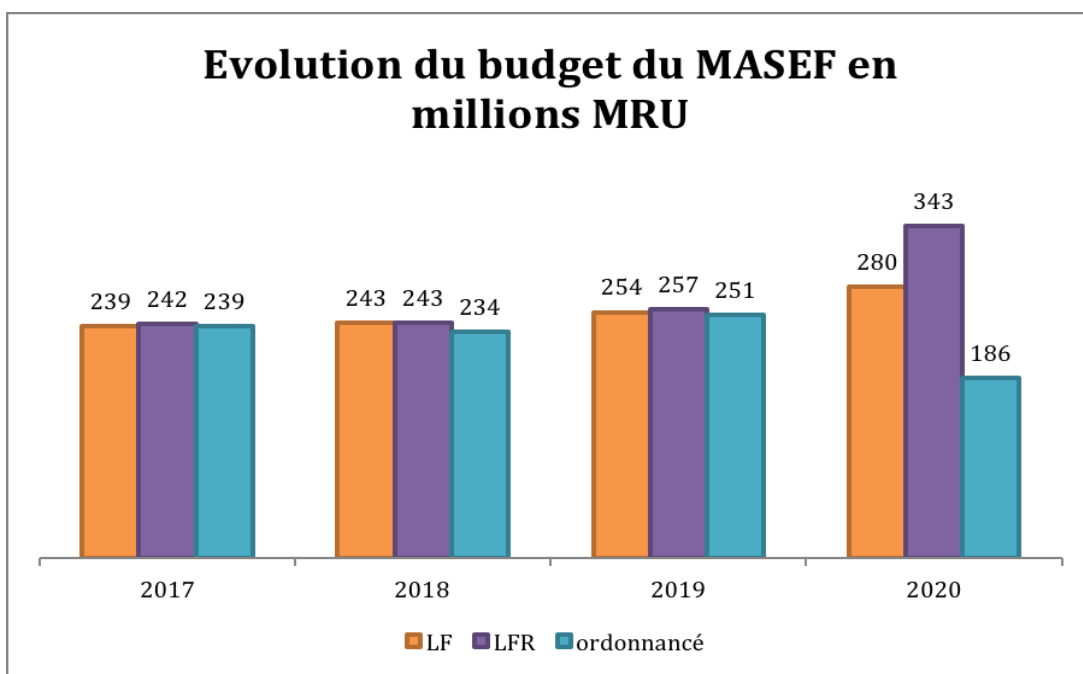
Partie III : Analyse des dépenses publiques du secteur 2017-2020

58. Après avoir présenté la situation du secteur et ses préférences (orientations stratégiques, objectifs, programmes), nous analysons, dans cette section, la contrainte budgétaire intertemporelle du secteur. Nous mettons l'accent sur l'évolution de l'exécution budgétaire, les allocations intra-sectorielles des crédits,

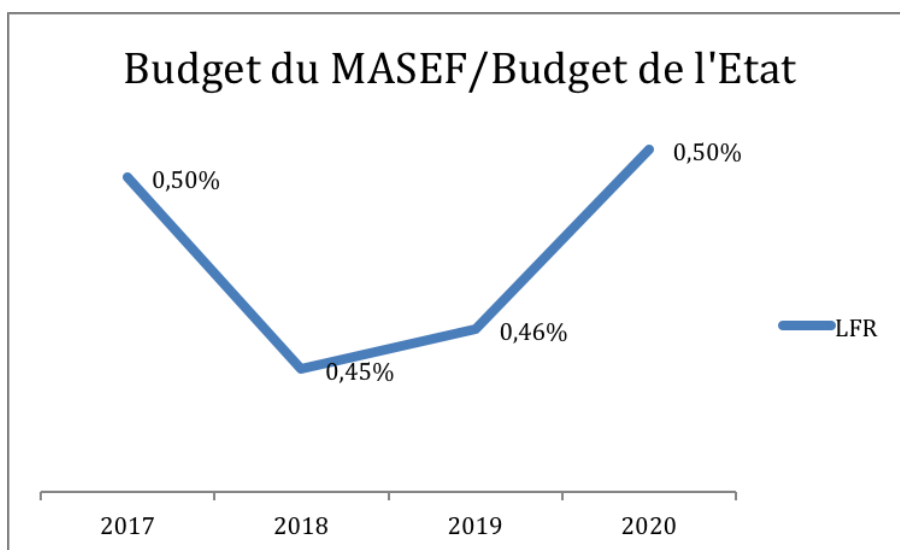
59. Cette partie vise à analyser le niveau actuel des dépenses publiques du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille et dégager les déséquilibres et les insuffisances potentielles en matière d'allocation, des procédures et d'absorption.

III.1. Evolution du budget 2017-2020

60. L'évolution des ressources allouées au MASEF semble globalement stable sur les trois dernières années avec une légère hausse de 4 Millions MRU en moyenne par an. En revanche, au cours de l'année 2020, une enveloppe marquant une augmentation de 26 millions MRU a été attribuée au ministère dans le cadre du programme de TAAHOUDATI avant d'être révisée par la suite pour atteindre les 343 millions MRU soit une hausse de 36,6% dû aux dépenses extraordinaires liées à la crise du Covid-19.



61. En pourcentage du budget de l'Etat, Les crédits alloués au MASEF ont représenté sur la période considérée 0,4% - 0,5%. Cette part qui reste très modeste connaîtra une hausse à partir de l'année de 2020 dans le cadre du Programme du Président de la République dont le volet social occupe une place de choix.



III.2. Classification administrative des dépenses

62. Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses durant la période 2017-2020 réparties par centre de dépense :

Tableau () : Répartition du budget selon les directions

	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Cabinet	169,4	165,7	178,5	201,7	178,8
CENTRE DE FORMATION ET PROMOTION DES ENFANTS HANDICAPES	6,8	7,6	7,9	8,3	7,7
CENTRE DE PROTECTION ET D'INTEGRATION SOCIALE POUR LES ENFANTS EN SITUATION DIF	12,9	11,4	11,2	11,5	11,8
CFPE - CENTRE DE FORMATION POUR LA PETITE ENFANCE	11,6	11,4	11,4	11,6	11,5
CFPF - CENTRE DE FORMATION POUR LA PROMOTION FEMININE	15,8	15,0	20,3	19,4	17,6
COORDINATIONS RÉGIONALES	5,8	5,8	4,9	5,8	5,6
CROISSANT ROUGE	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITEE NATIONALE	10,8	10,4	10,7	10,3	10,6
DIRECTION DE L'ENFANCE	0,7	0,7	0,7	2,8	1,2
DIRECTION DE LA FAMILLE	0,8	0,6	0,7	0,3	0,6
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION	0,3	0,3	0,3	1,5	0,6
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU	1,1	1,0	1,1	1,7	1,2

GENRE					
DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPÉES	0,5	2,6	1,4	2,8	1,8
INSPECTION GÉNÉRALE	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7
Total	238,6	234,5	251,0	279,9	251

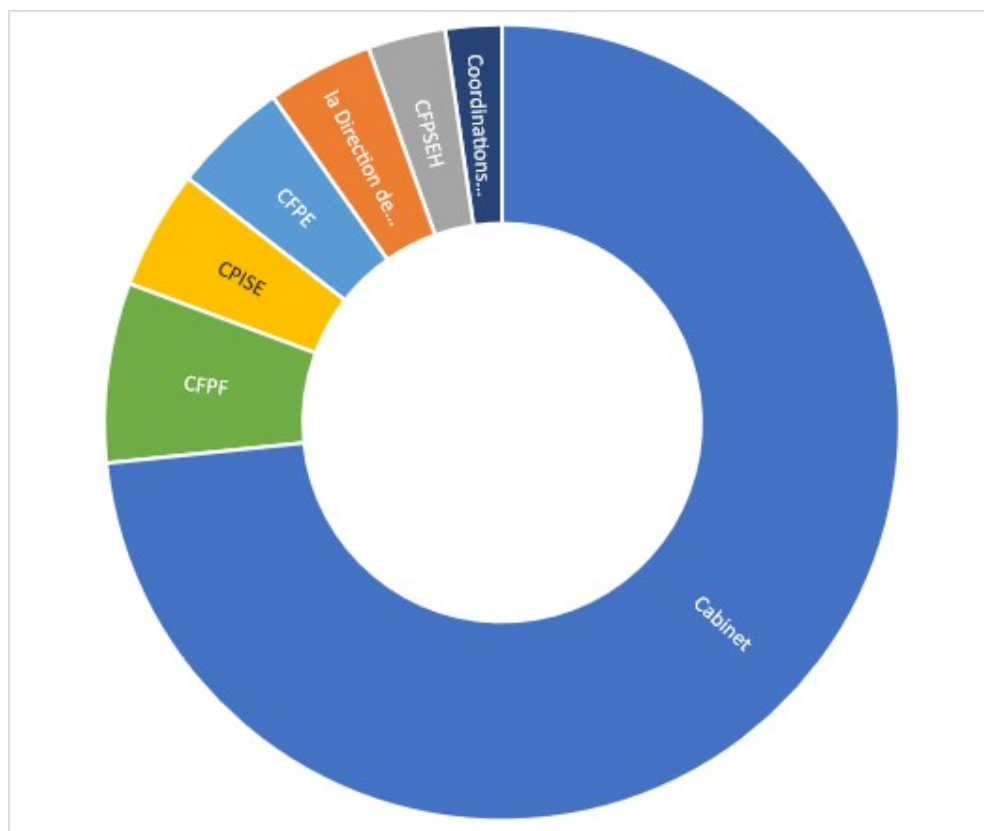
63. Sur les quatre derniers exercices, la moyenne des ressources allouées au secteur atteint 251 millions, répartis comme suit :

64. **Pour le cabinet** : le budget est passé de 169 en 2017 à 201 millions en 2020. L'enveloppe allouée au Cabinet représente en moyenne 71% du budget du ministère soit un montant de 178,8 millions. Cette concentration peut être expliquée par l'inscription de la masse salariale et les investissements au niveau cabinet.

65. **Pour la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale**: les montants alloués restent stables autour d'une moyenne d'environ 10,5 millions par année.

66. **Pour les autres structures du MASEF** : des budgets annuels moyens sur la période 2017-2020:

- a. **CFPSEH**: 7,7 millions par an;
- b. **CPISE**: 11,8 millions par an;
- c. **CFPE**: 11,5 millions par an;
- d. **CFPF**: 17,8 millions par an;
- e. **Coordinations régionales**: 5,6 millions par an;
- f. **Direction des Personnes Handicapés**: 1,8 millions par an.



III.3. Classification économique des dépenses

67. Durant les exercices 2017-2020, les dépenses globales du secteur se sont réparties comme suit : 7% pour les acquisitions d'actifs fixes (investissement), 34% pour les dépenses de biens et services, 28% pour les transferts et subventions et 31% pour les traitements et salaires.

68. La répartition entre le fonctionnement et l'investissement est restée également stable dans le temps, avec environ 93% en moyenne pour le fonctionnement, contre 7% pour l'investissement. Il est à signaler que toutes les dépenses d'investissement sont inscrites sur le budget du Cabinet. Par ailleurs, toutes les dépenses relatives aux salaires du personnel sont inscrites également au budget du Cabinet à l'exception des établissements sous tutelles.

Tableau 1 Répartition du budget entre fonctionnement et investissement 2017-2020

	2017	2018	2019	2020

Fonctionnement	222 942 345	217 705 846	234 563 278	342 940 996*
Investissement	15 619 123	16 747 585	16 454 834	0
Ratio Invest au Foncti	14,27	13,00	14,25	0,00

III.3.1. Traitements et salaires

69. La masse salariale a connu une augmentation significative au cours de la période 2017-2019 en passant de 67 à 91 millions MRU, soit une hausse de 35,9%.

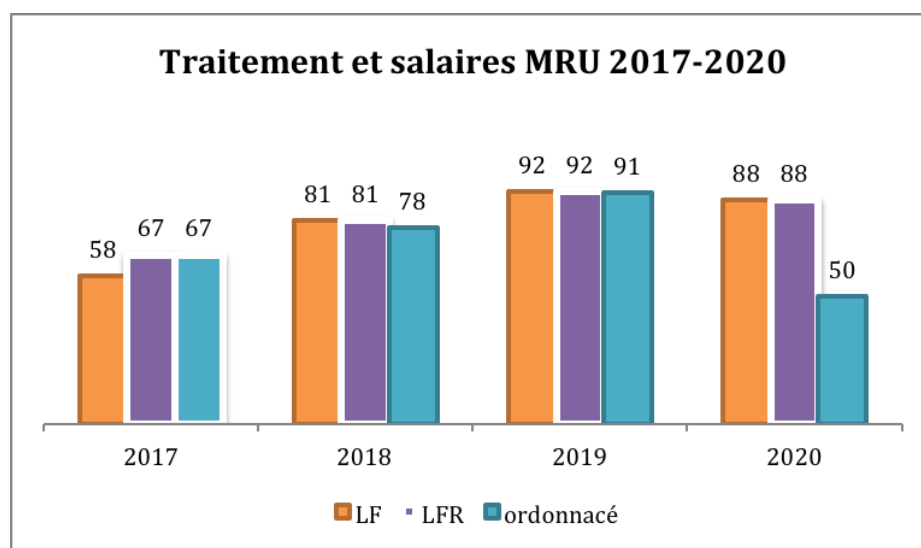


Tableau () : Traitements et salaires par rapport au budget de fonctionnement et au budget global

	Traitement et salaire /budget de fonctionnement	Traitement et salaire / Budget global
2017	30%	28%
2018	36%	33%
2019	39%	36%
2020*	15%	15%

- Montant exécuté au 30/06/2020

70. Les traitements et salaires représentent en moyenne 32% du budget global du ministère sur la période 2017-2020 et 0,001% du budget de l'État. Leur part dans le budget du fonctionnement est de 35% pour la même période.

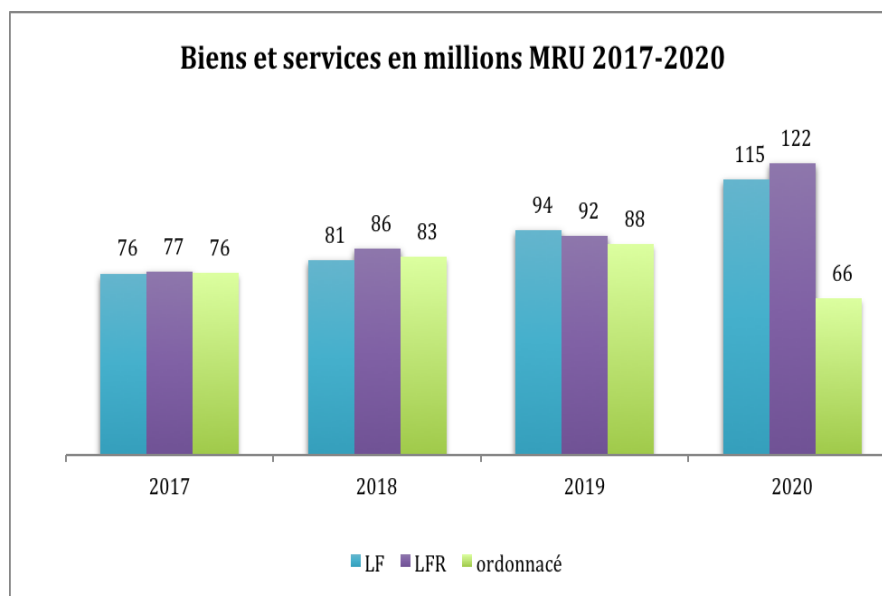
71. Sur l'année de référence, le cabinet concentre la plus grande partie des montants alloués aux traitements et salaires avec 36 millions MRU, soit 72% du montant total, contre 28% pour les autres établissements sous tutelle du ministère.

Tableau () : Traitements et salaires selon les directions

	LFI	LFR	Ordonnance	Taux d'exécution
CABINET	65 282 656	65 282 656	36 348 804	56%
CENTRE DE FORMATION ET PROMOTION DES ENFANTS HANDICAPES	3 640 559	3 640 559	2 100 328	58%
CENTRE DE PROTECTION ET D'INTEGRATION SOCIALE POUR LES ENFANTS EN SITUATION DIF	7 069 202	7 069 202	3 544 527	50%
CFPE - CENTRE DE FORMATION POUR LA PETITE ENFANCE	6 991 901	6 991 901	3 285 267	47%
CFPF - CENTRE DE FORMATION	5 462 955	5 462 955	4 979 370	91%

III.3.2. Dépenses en Biens et services

72. Le poste de biens et services représente la masse la plus importante du budget du ministère soit 34% du budget. Entre l'année de 2017 et l'année de 2019, la part attribuée à ce poste a connu une hausse régulière en passant de 76 à 88 millions MRU soit une évolution positive de 15,7% sur toute la période.



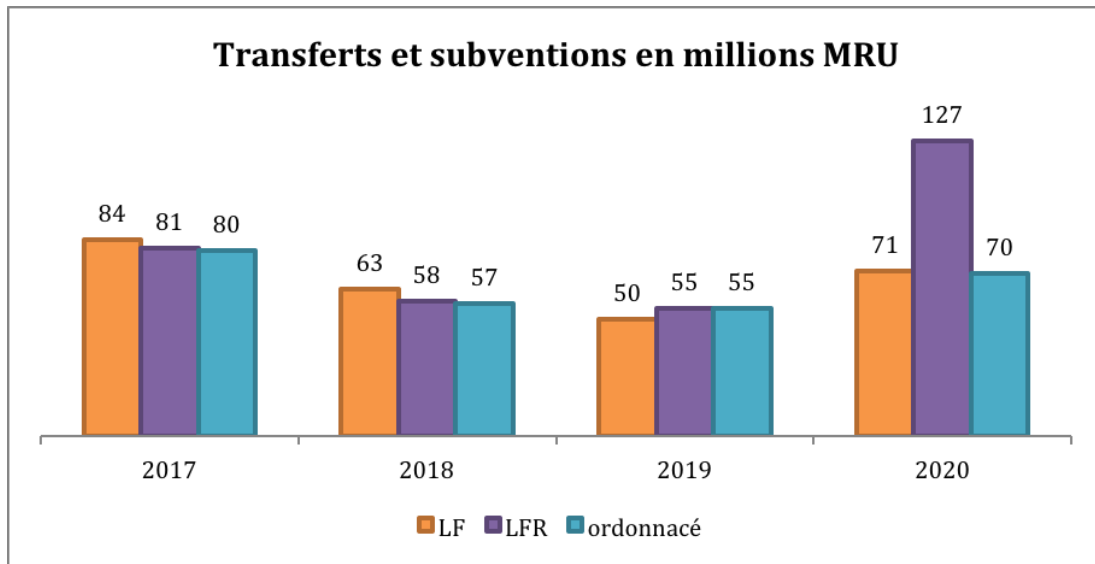
III.3.3. Dépenses en Transferts et subventions

73. Les subventions et les transferts ont connu une contraction continue entre 2017 et 2019 en passant de 80 à 55 millions MRU. En revanche sur l'année de 2020 et bien que l'année soit toujours en cours, les dépenses en ce poste ont déjà atteint plus de 70 millions MRU.

Tableau () : Transferts et subventions en 2020 (30/06/2020)

kib chap	LFI	LFR	TOT_OR D

CABINET	63 000 000	119 000 000	67 848 537	57 %
CFPF - CENTRE DE FORMATION POUR LA PROMOTION FEMININE	6 646 800	6 646 800	2 036 492	31 %
CROISSANT ROUGE MAURITANIE N	1 000 000	1 000 000	0	0%



III.3.4. Dépenses d'investissements

Le niveau des acquisitions d'actifs fixes annuel moyen accordé au MASEF est de l'ordre de 16 millions sur la période de 2017-2020, soit une part de 7% du budget global accordé au ministère. Le niveau d'exécution de dépenses en investissement est de 90,3% en moyenne sur la période considérée.

Tableau () : Dépenses d'investissements

Investissements	2017	2018	2019	2020
LF	180 160 000	18016000	18020000	5500000
LFR	180160000	18016000	18020000	5500000
Ordonné	156191234	16747585	16454834	0
Taux d'exécution	87%	93%	91%	0
Taux de croissance		7%	-2%	-1

Partie IV : CDMT 2021-2023

Cette partie du rapport présente les projections des agrégats budgétaires par nature de dépenses et par structures administratives pour la période 2021-2023.

IV.1. Méthodologie

Pour préparer les enveloppes budgétaires 2021 -2023, nous avons adopté la démarche suivante :

- ✓ Projeter le budget du secteur sur la période 2021-2023 en se basant sur le trend dégagé à partir de l'analyse de dépenses publiques dans les années passées.
- ✓ Ajuster ces prévisions en prenant en considération le plan d'action du secteur durant cette période d'une part, et l'espace budgétaire de l'Etat qui peut être mobilisé pour le secteur les années à venir (Cadrage macro-budgétaire 2021-2023), d'autre part.

IV.2. CDMT tendanciel 2021-2023

En se basant sur les tendances observées ces dernières années, les crédits du secteur devraient passer de 343 millions MRU en 2020 à 467 millions, soit 36%, sous l'effet de la déconcentration des dépenses inscrites auparavant dans les dépenses communes conformément à la LOLF 2018. Il s'agit d'une année d'inflexion, à partir de laquelle, les crédits devraient enregistrer une croissance moyenne de 5% par an.

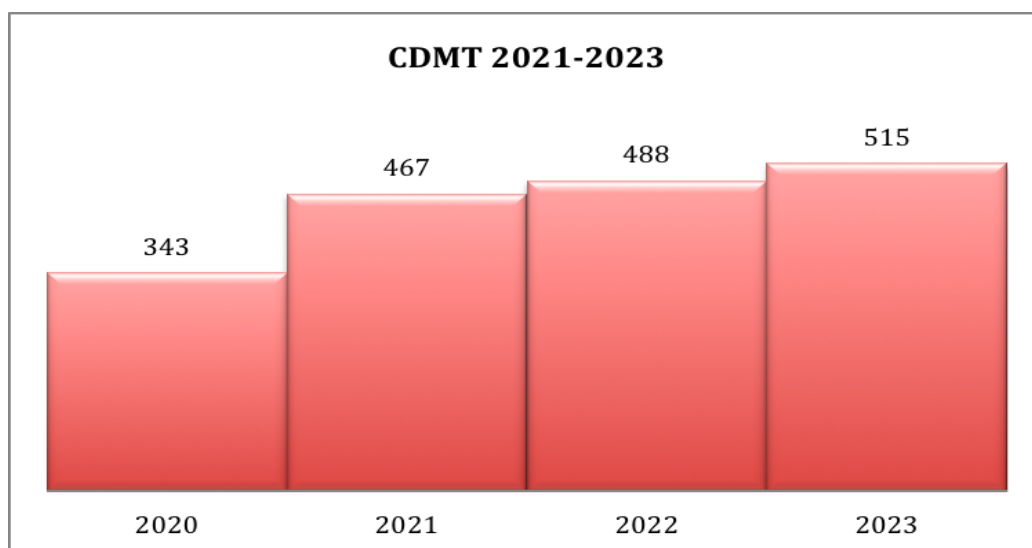


Figure : Evolution des crédits budgétaires prévisionnels en millions MRU 2021-2023

IV.2.1. CDMT tendanciel par nature de dépenses

La répartition des enveloppes budgétaires par partie sont présentée dans le tableau suivant :

Tableau () : CDMT tendanciel 2021-2023 par nature de dépenses

	LF 2020	2021	2022	2023
Traitements et salaires	88447273	96517642	100571383	104971422
Biens et services	115346923	164984400	171913744,8	182400483,2
Transfert courant	70646800	184978000	192747076	204504647,6
Fonctionnement	274440996	446480042	465232204	491876553
Investissement	5500000	20424558	22281355	23612071,21
Total du budget	342940996	466904600	487513558	515488624

Sur la période 2021-2023, La masse salariale, les biens et services, les transferts courants et l'investissement représentent, respectivement 20%, 35%, 40% et 5%.

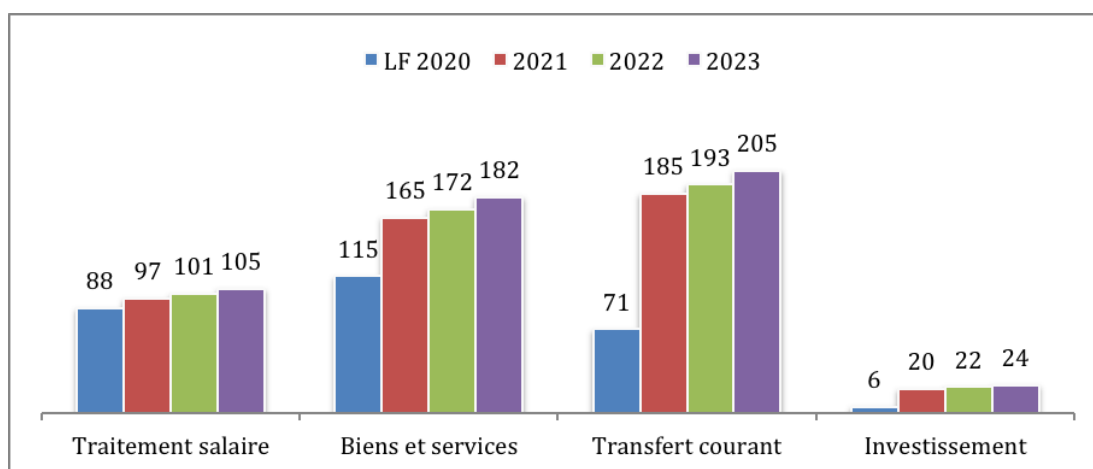


Figure : CDMT tendanciel 2021-2023 par nature de dépenses en millions MRU

IV.2.2. CDMT tendanciel par Structure administrative

kib chap	LFI	2021	2022	2023	Variation 2021-2020	Variation 2022-2021	Variation 2023-2023
CABINET	71 592 941,0	325 418 025,0	339 781 829,5	359 251 704,1	355%	4%	6%
CENTRE DE FORMATION ET PROMOTION DES ENFANTS	3 500 000,0	10 185 117,0	10 634 683,5	11 244 062,6	191%	4%	6%

HANDICAPES							
CENTRE DE PROTECTION et D'INTEGRATION SOCIALE POUR LES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE	4 400 000,0	13 189 202,0	13 771 367,4	14 560 482,0	200%	4%	6%
CFPE - CENTRE DE FORMATION POUR LA PETITE ENFANCE	3 198 100,0	19 126 901,0	19 971 153,8	21 115 523,0	498%	4%	6%
CFPF - CENTRE DE FORMATION POUR LA PROMOTION FEMININE	8 736 000,0	19 601 355,0	20 466 549,9	21 639 305,9	124%	4%	6%
COORDINATIONS REGIONALES	5 807 710,0	9 514 000,0	9 933 943,7	10 503 169,6	64%	4%	6%
CROISSANT ROUGE MAURITANIEN	1 000 000,0	1 000 000,0	1 044 139,5	1 103 969,9	0%	4%	6%
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	339 500,0	1 600 000,0	1 670 623,3	1 766 351,8	371%	4%	6%
DIRECTION DE LA FAMILLE	10 340 000,0	4 100 000,0	4 280 972,1	4 526 276,6	-60%	4%	6%
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION	2 785 172,0	4 000 000,0	4 176 558,2	4 415 879,6	44%	4%	6%
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE	325 000,0	4 060 000,0	4 239 206,6	4 482 117,8	1149%	4%	6%
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE	1 512 500,0	33 380 000,0	34 853 378,1	36 850 515,2	2107%	4%	6%
DIRECTION DE L'ENFANCE	1 740 000,0	1 400 000,0	1 461 795,4	1 545 557,9	-20%	4%	6%
DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES	290 000,0	19 530 000,0	20 392 045,4	21 560 532,1	6634%	4%	6%

INSPECTION GENERALE	750 000,0	800 000,0	835 311,6	883 175,9	7%	4%	6%
Total général	116 316 923,0	466 904 600,0	487 513 558,0	515 448 624,0	301%	4%	6%

La répartition des crédits par chapitre montre que 70% des crédits sont inscrits au niveau du Cabinet, y compris la masse salariale. Hors salaires, les crédits du cabinet sont de l'ordre de 49%.

VI.3. CDMT avec interventions

Dans la section précédente les montants projetés correspondent à la mise en œuvre des politiques existantes. Pour répondre aux besoins de l'avenir, il est nécessaire de prévoir des montants additionnels permettant l'instauration de nouvelles réformes et l'adoption des mesures d'accompagnement.

Etant donnée la place de choix qu'occupe les affaires sociales (femmes, enfants, handicapés, indigents, malades) dans le programme présidentiel "Mes engagements".

Parmi les projets envisagés par le département, on peut présenter succinctement trois projets considérés comme prioritaires. Il s'agit de :

a. Projet de développement d'un enseignement préscolaire de qualité d'ici 2024

Pour mettre en œuvre les engagements du Président de la République portant sur l'offre de 100.000 places du préscolaire d'ici 2024, le MASEF a conçu un programme de développement de l'offre du préscolaire avec un accent sur la sphère des pauvres.

En 2019 toutes les structures du préscolaire du pays accueillent un peu plus de 30.000 enfants soit un taux de préscolarisation de 9%. Pour atteindre l'objectif l'offre de 70.000 places est nécessaires un taux de préscolarisation de 32% devra être atteint. La création de 350 nouveaux établissements d'enseignement préscolaire (construction, équipements et recrutement de personnels d'encadrement est ciblée à l'horizon 2024. Avec l'avènement de l'école républicaine l'offre privée, qui constitue l'essentiel de l'offre actuelle, connaîtra une régression progressive et conséquente durant les 04 prochaines années.

Coût de l'investissement requis pour atteindre cet objectif :

Type	Quantité	Coût unitaire (MRU)	Total
Construction de jardins d'enfants	350	1.500.000	525 000 000
Equipements	350	100.000	35 000 000

Total			560 000 000
-------	--	--	-------------

NB : Le recrutement de 700 monitrices du préscolaire devra être également effectué sachant que le CFPE a mis depuis sa création en 2004 sur le marché de l'emploi plus de 900 monitrices

b. Projets de construction et d'équipements d'un centre d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences et d'une maison de la femme entrepreneur

L'autonomisation de la femme et la protection et promotion de la femme constitue des priorités stratégiques de l'action du Gouvernement à l'horizon 2024. Le MASEF a conçu et présenté en conseil des Ministre en 2020 deux stratégies : l'une consacrée à la lutte contre les violences basées sur le genre et l'autre portant sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin. C'est dans ce cadre que la construction des deux structures est prévue : un centre d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences basées sur le genre et une structure dénommée « Maison de la femme » qui offre des services de conseils, d'orientation, de formation et d'encadrement des femmes et filles entrepreneurs. Ces deux structures seront construites à Nouakchott.

Le tableau suivant présente une estimation préliminaire des coûts

Structure	Coût (MRU)
Construction et équipement Centre et d'orientation des femmes victimes de violences basées sur le genre	10.000.000
Construction et équipement Maison de la femme entrepreneur	8.000.000
Total	18.000.000

c. Réfection de 8 jardins d'enfants publics

Jardins d'enfants	Coûts
Centre de Ressources d'El Mina	4 600 000
Génération future	700 000
Nezzaha (Mendez)	750 000
Dar Beida	770 000
Sans fiche	650 000
Meka	600 000
Riyadh	1 000 000

Teyarett	1 300 000
Total	10 370 000

Avec l'intégration de ces projets à partir de 2022, le rapport fonctionnement/investissement sera inversé au profit de l'investissement qui devrait passer de 44% en 2021 à 65% en 2022.

Le tableau suivant présente le CDMT avec interventions 2021-2023

	LF 2020	2021	2022	2023
Traitements et salaires	88447273	96517642	100571383	104971422
Biens et services	115346923	164984400	171913745	182400483
Transfert courant	70646800	184978000	192747076	204504648
Fonctionnement	274440996	446480042	465232204	541064208
Investissement	5500000	20424558	372466355	345797441
Total du budget	342940996	466904600	837698559	886861649

VI. Suivi et évaluation

Le comité chargé de la réforme du système de gestion des finances publiques assure l'actualisation de ce document à horizon triennal glissant et intègre, au fur et à mesure, les modifications apportées par la LOLF au cours de sa mise en œuvre.

Annexes

Financement à rechercher:

1. Promotion de l'entrepreneuriat des femmes (55 millions MRU)
2. Autonomisation des personnes vivant avec handicaps (57 millions MRU)
3. Renforcement de l'offre du préscolaire (construction de 50 maternelles 200 millions MRU)
4. Projet « Extension de l'Ecole Nationale pour le Travail Social nouvellement créée suite à la transformation du Centre de Formation pour la Petite Enfance (35 millions MRU)
5. Projet de renforcement des capacités des directions régionales du MASEF nouvellement créées (15 millions MRU).
6. Projet de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et promotion de leurs droits (18 millions MRU).